



Société immobilière du Canada
Canada Lands Company



Société immobilière du Canada

T2 2024/25 (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024)

RAPPORT DE GESTION

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

Ce rapport de gestion fournit d'importants renseignements à propos des affaires de la Société immobilière du Canada limitée (la « SICL ») et de ses filiales (collectivement, la « Société »), de sa performance financière pour la période terminée le 30 septembre 2024 (la « période ») et de l'évaluation des facteurs qui peuvent affecter les résultats futurs. Le rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés non vérifiés et les notes complémentaires de la SICL (collectivement les « états financiers consolidés »). Le rapport de gestion et les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le rapport de gestion ci-après relève de la responsabilité de la direction et l'information qu'il contient date du 20 novembre 2024, à moins d'indication contraire.

Le Conseil d'administration de la SICL (le « Conseil d'administration ») a approuvé cette divulgation.

À moins d'indications contraires, tous les montants présentés sont en millions de dollars canadiens.

Les publications de la Société en matière d'information financière sont accessibles sur le site Web de la Société, à l'adresse www.clc-sic.ca/francais.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2024/25 ET DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

Finances

- La Société a été en mesure de générer des produits de 83,2 \$ au cours du deuxième trimestre et de 136,0 \$ depuis le début de l'exercice. Les produits depuis le début de l'exercice étaient supérieurs de 1,3 % à ceux enregistrés lors de la période correspondante de l'exercice précédent.
- La Société a généré un bénéfice d'exploitation de 31,0 \$ au cours du deuxième trimestre et de 46,9 \$ depuis le début de l'exercice.
- La Société a investi 21,8 \$ au cours du deuxième trimestre et 34,8 \$ depuis le début de l'exercice, principalement dans ses aménagements immobiliers dans des communautés partout au pays et dans ses attractions touristiques.
- La Société a déclaré un dividende de 20,0 \$ à son actionnaire et a fait des versements d'impôt sur le revenu de 6,9 \$ depuis le début de l'exercice.

Faits saillants opérationnels et autres faits saillants

- Au cours de la période, la Société a acquis une participation de 50 % dans une part du projet Currie à Calgary de son partenaire Embassy Bosa Inc. (Bosa), projet couvrant 7,9 hectares (19,6 acres).
- Le gouvernement fédéral a présenté le budget de 2024 (le « budget de 2024 ») en avril 2024. Le budget met l'accent sur la construction plus rapide d'un plus grand nombre de logements grâce à une variété de programmes, d'outils et de mesures, nouveaux ou existants, dont certains peuvent entraîner la participation directe ou indirecte de la Société. Dans le budget de 2024, le gouvernement a mentionné la Société à plusieurs reprises, notamment pour lui accorder un financement total de 9,0 \$ sur trois ans pour des projets de logements modulaires et l'élargissement de ses activités afin de construire plus de logements.
- Durant la période, le gouvernement fédéral a lancé la banque des terrains publics du Canada, laquelle comprend un outil de cartographie géospatiale permettant de consulter les biens immobiliers gouvernementaux susceptibles d'accueillir des logements. La Société y a inscrit

certaines de ses biens afin d'obtenir des offres, de la rétroaction ou encore des propositions d'évaluation.

- La Société a publié son premier *Rapport environnemental, social et de gouvernance* (ESG) en juin 2024. Le rapport ESG énonce les progrès réalisés concernant les six priorités ESG de la Société (logement abordable, climat, approvisionnement diversifié, équité, diversité et inclusion, collaboration avec les peuples autochtones, et santé et sécurité psychologiques).
- Les attractions touristiques de la Société ont accueilli plus de 1,8 million d'invités payants au cours de la période, ce qui représente une augmentation d'environ 4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

La division Attractions de la Société a enregistré de bons résultats financiers au cours de cette période, qui étaient légèrement supérieurs à sa performance financière du deuxième trimestre de 2023/24, son meilleur exercice financier jamais enregistré. La division Immobilier, dont les ventes sont habituellement minimales au cours du premier semestre de l'exercice, a réalisé des ventes principalement dans les projets de la Société en Alberta. Les produits de location de la Société ont été plus élevés que ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, car elle continue d'examiner la capacité d'élargir ses activités de location provisoire des futurs terrains d'aménagement. Les intérêts et autres produits divers étaient élevés en raison du contexte des taux d'intérêt et ont contribué à compenser l'augmentation des frais généraux et administratifs liés à diverses initiatives de la Société.

Le budget de 2024 a été présenté le 16 avril 2024. Une partie importante du budget est consacrée à fournir plus rapidement des logements aux Canadiens. Le budget proposé mentionne le financement possible de la Société et la collaboration avec le ministère de la Défense nationale (MDN) pour céder des biens immobiliers excédentaires prometteurs pour la construction domiciliaire. Le budget de 2024 prévoit également un certain nombre d'autres initiatives en matière de logement auxquelles la Société pourrait participer. L'incidence du budget de 2024 continue d'être déterminée et évaluée à mesure que les parties concernées, y compris la Société, obtiennent des approbations.

Les marchés immobiliers du pays traversent toujours une période difficile pour les promoteurs immobiliers, compte tenu du contexte économique actuel, alors même que le besoin de logements supplémentaires, tout particulièrement de logements abordables, continue de susciter des discussions chez de nombreuses personnes qui en font une priorité. Les vastes pressions inflationnistes semblent s'être dissipées au fur et à mesure que l'inflation redescendait à des taux plus coutumiers. Au Canada, une inflation réduite et un ralentissement de la croissance économique ont permis à la Banque du Canada d'assouplir considérablement sa politique monétaire ces derniers mois, ce qui devrait, au fil du temps, aider le marché immobilier résidentiel. En raison du budget et de ses priorités concernant la construction plus rapide de logements, ainsi que d'un changement positif dans les vents contraires des taux d'intérêt à court terme, le marché de l'immobilier, en particulier le marché résidentiel, devrait commencer à connaître un regain d'activité.

À PROPOS DE LA SICL

La SICL est la société mère de la Société immobilière du Canada CLC limitée (SIC), de Parc Downsview Park Inc. (PDP) et de la Société du Vieux-Port de Montréal inc. (SVPM), collectivement appelés les « filiales de la SICL ».

La SICL possède trois divisions :

- Immobilier;
- Attractions;

- Services partagés et corporatifs.

La division Immobilier englobe principalement les terrains d'aménagement de la SIC et de PDP (les « terrains de Downsview ») et comprend quatre régions : l'Ouest, la région centrale, la région de la capitale nationale (RCN) et Québec/Atlantique.

La division Attractions comprend la Société du Vieux-Port de Montréal (SVPM), le Centre des sciences de Montréal (CSM), le Parc Downsview et la Tour CN.

La SICL remplit son mandat, lequel consiste à « veiller à la cession ordonnée et commerciale de certains biens immobiliers stratégiques fédéraux en vue d'en optimiser la valeur pour les contribuables canadiens, de même que détenir certains biens immobiliers ». Ce mandat a été confié à la Société par le gouvernement du Canada (le « gouvernement ») à la reprise des activités de la Société en 1995.

Le mandat conféré à la SICL consiste à « veiller à la réintégration et au réaménagement commercial, de manière novatrice et viable, des propriétés excédentaires du gouvernement du Canada dans leurs collectivités locales, tout en aménageant, conservant et gérant certains biens immobiliers et attractions touristiques canadiennes incontournables ».

Ses principaux biens immobiliers se trouvent à Vancouver en Colombie-Britannique, à Calgary et à Edmonton en Alberta, à Winnipeg au Manitoba, à Ottawa et à Toronto en Ontario, à Montréal au Québec, à Dartmouth en Nouvelle-Écosse et à St. John's à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le site de PDP occupait initialement 231 hectares (572 acres) sur l'ancienne base des Forces canadiennes à Toronto. Le portefeuille de PDP se compose de biens destinés à des activités récréatives actives et à des activités commerciales, d'un parc et de biens immobiliers d'aménagement.

La Tour CN est un monument national emblématique et une attraction touristique située au centre-ville de Toronto. Sa principale activité est de gérer la plus haute tour d'observation du pays, l'exploitation d'un restaurant et l'attraction L'HAUT-DA CIEUX.

La SVPM se trouve au cœur du quartier historique de Montréal, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Ses principales activités s'articulent autour de deux domaines principaux : le Vieux-Port de Montréal (VPM), qui gère et organise des activités sur un site urbain récréatif, touristique et culturel de 2,5 km de long longeant le fleuve Saint-Laurent, ainsi que le CSM, qui exploite le Centre des sciences et le cinéma IMAX.

GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration de la SICL est composé du président et de six administrateurs. Pour obtenir plus de renseignements sur la gouvernance de la SICL, veuillez vous reporter à la section « Gouvernance d'entreprise » dans le rapport annuel 2023/24 de la SICL.

Le total des dépenses engagées par le Conseil d'administration pour l'exercice, y compris les frais de réunion, de déplacements, de conférences et de séminaires, d'assurance responsabilité, d'honoraires annuels et d'indemnités quotidiennes s'élève à 0,2 \$ (0,2 \$ au 30 septembre 2023). Les dépenses engagées par le Conseil d'administration et la haute direction sont publiées sur le site Web de la SIC à l'adresse www.clc-sic.ca/francais/rapports-et-depenses.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Vous trouverez ci-dessous un résumé des diverses composantes de l'état consolidé du résultat global de la Société. Les pages qui suivent présentent une discussion concernant les changements importants survenus dans chacune de ces composantes pour la période terminée le 30 septembre 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au cours de la période, la division Attractions a amélioré ses excellents résultats financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, en augmentant la fréquentation des visiteurs payants de près de 70 000 comparativement au 30 septembre 2023.

Traditionnellement, le premier semestre de tout exercice financier est calme en ce qui concerne les ventes de terrains immobiliers. Quelques transactions ont été conclues dans le cadre des projets de la Société en Alberta et une pour le projet à St. John's au cours de la période. La division Immobilier continue de faire face à des turbulences, particulièrement pour les ventes de terrains, car la demande globale de terrains d'aménagement est toujours inférieure aux moyennes historiques, comme le montre la baisse des mises en chantier et des ventes de nouveaux logements dans tout le pays et dans de nombreux marchés importants où la société a des projets. Un changement se fait sentir, la Banque du Canada ayant réduit son taux directeur de 125 points de base entre le début de juin et le début d'octobre 2024, après une année presque entière de statu quo. En outre, de nombreux acteurs, notamment aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal, continuent d'exercer de fortes pressions pour faire construire davantage de logements au Canada, en particulier des logements abordables, et le faire rapidement.

Les activités de location de la Société au cours de la période ont continué d'afficher une forte amélioration à la fois dans la division Immobilier et dans la division Attractions, alors que la Société a pu tirer parti de ses soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des taux d'intérêt élevés, pour générer des produits d'intérêts plus élevés.

Résultats financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2024 :

30 SEPTEMBRE	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE	
	2024	2023	2024	2023
Ventes immobilières	12,9 \$	1,6 \$	14,7 \$	14,3 \$
Attractions touristiques, aliments, boissons et autres produits d'accueil	50,5	51,3	84,0	84,0
Activités de location	14,4	14,1	27,2	26,1
Intérêts et autres produits divers	5,4	5,3	10,1	9,9
Total des produits	83,2 \$	72,3 \$	136,0 \$	134,3 \$
Frais généraux et administratifs	10,6	9,7	19,9	17,3
Bénéfice avant impôts	23,8	26,1	31,6	35,6
Résultat net et résultat global (après impôts)	17,2	19,0	21,5	24,6

Par entité :

	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE				POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE			
	Vieux-Port	Parc Downsview	S/C	Total	Vieux-Port	Parc Downsview	S/C	Total
30 SEPTEMBRE 2024								
Ventes immobilières	- \$	- \$	12,9 \$	12,9 \$	- \$	- \$	14,7 \$	14,7 \$
Attractions touristiques, aliments, boissons et autres produits	3,4	0,7	46,4	50,5	6,1	1,0	76,9	84,0
Activités de location	5,4	3,3	5,7	14,4	8,9	6,9	11,4	27,2
Intérêts et autres produits divers	1,0	0,0	4,4	5,4	1,6	0,1	8,4	10,1
Total des produits	9,7 \$	4,1 \$	69,4 \$	83,2 \$	16,5 \$	8,1 \$	111,5 \$	136,0 \$
Frais généraux et administratifs	1,6	0,4	8,7	10,6	3,0	0,6	16,4	19,9
Résultat (perte) avant impôts	(1,5)	(2,4)	27,7	23,8	(6,3)	(2,3)	40,2	31,6
Résultat global (perte) après impôts	(1,5)	(1,7)	20,4	17,2	(6,3)	(1,7)	29,6	21,5

	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE				POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE			
	Vieux-Port	Parc Downsview	S/C	Total	Vieux-Port	Parc Downsview	S/C	Total
30 SEPTEMBRE 2023								
Ventes immobilières	- \$	- \$	1,6 \$	1,6 \$	- \$	- \$	14,3 \$	14,3 \$
Attractions touristiques, aliments, boissons et autres produits d'accueil	3,3	0,5	47,5	51,3	6,0	0,8	77,2	84,0
Activités de location	5,2	3,1	5,8	14,1	8,5	6,3	11,3	26,1
Intérêts et autres produits divers	0,7	-	4,6	5,3	1,3	0,1	8,5	9,9
Total des produits	9,2 \$	3,6 \$	59,5 \$	72,3 \$	15,8 \$	7,2 \$	111,3 \$	134,3 \$
Frais généraux et administratifs	1,5	0,3	7,9	9,7	1,6	0,5	15,2	17,3
Résultat (perte) avant impôts	0,2	(0,2)	26,1	26,1	(4,5)	(0,6)	40,7	35,6
Résultat global (perte) après impôts	0,2	(0,2)	19,0	19,0	(4,5)	(0,5)	29,6	24,6

ACTIVITÉS PAR TYPE DE PRODUIT

Le total des produits générés s'est élevé à 83,2 \$ au cours du deuxième trimestre et à 136,0 \$ depuis le début de l'exercice. Il se compose de quatre sources principales :

1) Ventes immobilières

Les ventes de biens immobiliers se sont élevées à 12,9 \$ au cours du deuxième trimestre et à 14,7 \$ depuis le début de l'exercice. Elles comprennent les ventes de biens immobiliers aménagés à titre de parcelles de terrain à bâtir et de terrains individuels vendus à des constructeurs. Les produits englobent les ventes conclues dans des projets particuliers à travers le pays, en fonction des différents marchés.

Les ventes immobilières par région sont les suivantes :

30 SEPTEMBRE	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE	
	2024	2023	2024	2023
Ouest	11,6 \$	1,7 \$	13,4 \$	1,7 \$
Région centrale	-	-	-	12,7
Québec et Atlantique	1,3	-	1,3	-
Région de la capitale nationale	-	-	-	-
Total	12,9 \$	1,7 \$	14,7 \$	14,3 \$

La Société a enregistré une perte brute sur les ventes de biens immobiliers de 0,1 \$ au cours du deuxième trimestre et un bénéfice brut de 0,2 \$ (ou 1,3 %) depuis le début de l'exercice. Au cours du deuxième trimestre, la Société a dû assumer des coûts d'achèvement supplémentaires pour deux projets vendus au cours d'années antérieures en raison de nouveaux renseignements venus augmenter le solde de ses obligations de 2,6 \$. Après ajustement tenant compte de ces coûts, la Société a généré un bénéfice brut de 2,5 \$ (ou 19,6 %) au deuxième trimestre et de 2,8 \$ (ou 20,0 %) depuis le début de l'exercice. Au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, les bénéfices bruts générés étaient de 0,4 \$ (ou 26,4 %) et de 3,8 \$ (ou 26,5 %). Les ventes de biens immobiliers de la Société sont habituellement relativement faibles au premier semestre, car elles ont généralement lieu au cours du deuxième semestre de l'exercice de la Société.

Les ventes de terrains immobiliers et le bénéfice brut dépendent de la nature et de la combinaison des biens vendus au cours d'un exercice donné. Par conséquent, l'activité de la Société ne permet pas nécessairement d'obtenir un volume de ventes constant ni une répartition géographique constante d'une période à l'autre.

Les marges varient considérablement d'un projet à l'autre et dépendent de nombreux facteurs, dont la demande du marché dans la région où se déroule le projet, la proximité d'un aménagement concurrentiel, la combinaison de produits à l'intérieur du projet, le coût du terrain et le délai de vente d'un projet.

2) Attractions, aliments, boissons et autres produits d'accueil

Les attractions, aliments, boissons et autres produits d'accueil représentent les produits découlant des activités opérationnelles de la Tour CN et englobent les entrées, les restaurants et les attractions connexes, ainsi que les activités opérationnelles de la SVPM, du CSM et du Parc Downsview, qui comprennent les stationnements, les concessions, les programmes, les événements, les locations à des entreprises, et les autres produits d'accueil.

Les produits de la Tour CN, incluant ses autres résultats, sont de 47,3 \$ au deuxième trimestre et de 78,5 \$ depuis le début de l'exercice en cours. Les produits depuis le début de l'exercice étaient inférieurs de 0,2 \$ à ceux enregistrés lors de la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de la Tour CN a représenté un profit de 28,4 \$ pour le deuxième trimestre et de 43,4 \$ depuis le début de l'exercice en cours, une baisse de 1,1 \$ et de 0,7 \$ comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, respectivement. Jusqu'à présent, la Tour CN a accueilli plus de 1,2 million de visiteurs, une légère baisse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La diminution des produits et du BAIIA, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, est principalement attribuable à cette baisse de fréquentation de la Tour CN.

Les produits de la SVPM, y compris ceux du CSM, se sont chiffrés à 3,4 \$ pour le deuxième trimestre et à 6,1 \$ depuis le début de l'exercice. Ils sont supérieurs à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Le principal moteur de cette hausse a été les produits de stationnement, ainsi que les ventes de billets. Le CSM a généré des produits de 2,2 \$ provenant de la vente de billets au deuxième trimestre et de 3,9 \$ depuis le début de l'exercice en cours (comparé à 2,2 \$ et 3,7 \$, respectivement, aux périodes correspondantes de l'exercice précédent).

Le Parc Downsview a enregistré des produits de 0,7 \$ pour le deuxième trimestre et de 1,0 \$ depuis le début de l'exercice en cours, provenant de ses programmes et de ses événements. Ils sont comparables à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

3) Activités de location

Les activités de location englobent les produits tirés des biens commerciaux, industriels et résidentiels détenus à titre de placements ainsi que des biens immobiliers sis sur des terrains en voie d'aménagement et détenus partout au pays en vue d'être aménagés.

Les produits de location respectifs de 14,4 \$ et 27,2 \$ réalisés au cours du deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice ont été générés par les stocks de biens immobiliers qui sont à diverses étapes d'aménagement et par d'autres biens immobiliers de la SIC, de la SVPM et de PDP. Les produits de location ont augmenté de 0,3 \$ pour le trimestre et de 1,1 \$ depuis le début de l'exercice.

Les produits de location par région se sont établis comme suit :

30 SEPTEMBRE	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE	
	2024	2023	2024	2023
Ouest	2,9 \$	3,2 \$	5,7 \$	6,3 \$
Région centrale	6,0	5,6	12,0	11,1
Québec et Atlantique	5,4	5,2	9,1	8,6
Région de la capitale nationale	0,1	0,1	0,4	0,1
Total	14,4 \$	14,1 \$	27,2 \$	26,1 \$

La Société a généré des produits de 4,7 \$ (ou 32,4 %) au deuxième trimestre et de 7,2 \$ (ou 26,6 %) depuis le début de l'exercice pour ses activités de location. Le bénéfice de location s'est élevé à 0,2 \$ (3,6 %) de plus qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 2,4 \$ (49,4 %) de plus depuis le début de l'exercice qu'au même point de l'exercice précédent.

4) Intérêts et autres produits divers

Les intérêts et les produits divers s'élevaient à 10,1 \$ pour la période, soit 0,2 \$ supérieurs à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Les intérêts et autres produits divers comprennent principalement des intérêts sur les placements à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances à long terme, ainsi que des dons et des produits de parrainage de la SVPM.

AUTRES ÉLÉMENTS

1) Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se chiffraient à 10,6 \$ pour le deuxième trimestre et à 19,9 \$ pour la période. Il s'agit d'une augmentation respective de 0,9 \$ pour le trimestre et de 2,6 \$ depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette hausse des frais

généraux et administratifs est surtout due aux augmentations salariales venues soutenir les initiatives de la Société.

2) Perte de valeur, coûts antérieurs à l'acquisition et radiations

Au cours de la période, les dépenses de la Société se chiffraient à 1,8 \$ pour le trimestre et à 4,9 \$ depuis le début de l'exercice, en hausse de 0,9 \$ et 1,2 \$, respectivement, par rapport aux données des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces dépenses sont, de par leur nature, largement non récurrentes et peuvent fluctuer d'une période à l'autre en fonction de divers facteurs.

3) Intérêts et autres produits divers

Les intérêts et autres produits divers sont généralement constitués des intérêts non capitalisés sur les facilités de crédit de la Société ou des intérêts théoriques sur ses billets à ordre. La Société a engagé des dépenses de 0,2 \$ pour le trimestre, soit 0,8 million de dollars de moins qu'à la période correspondante de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les dépenses engagées sont de 0,6 \$, soit 1,4 million de dollars de moins qu'à la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux facteurs de cette baisse sont des taux d'intérêt plus faibles et une proportion plus élevée d'intérêts comptabilisés dans les projets immobiliers, provenant à la fois du financement par des tiers et des intérêts débiteurs sans effet sur la trésorerie de billets à ordre.

4) Impôts

La Société a eu une charge d'impôts exigible nette de 6,7 \$ au deuxième trimestre et de 10,0 \$ depuis le début de l'exercice, qui est en grande partie seulement une charge d'impôts exigible. La charge d'impôts exigible a diminué par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la baisse du résultat imposable de la SIC. La situation actuelle de la Société concernant les actifs d'impôts différés de la SVPM correspond à sa situation au 31 mars 2024, laquelle consiste à ne pas comptabiliser les avantages des actifs d'impôts différés de la SVPM, qui sont principalement attribuables aux pertes autres que des pertes en capital et aux différences temporaires, car il est peu probable qu'ils soient utilisés dans l'avenir. Il en résulte qu'au cours de la période, 1,7 \$ d'avantages découlant des actifs d'impôts différés de la SVPM n'ont pas été comptabilisés. Une fois ajusté pour les actifs d'impôts différés de la SVPM non comptabilisés, le taux d'imposition effectif de la charge d'impôts exigible de 26,5 % pour la période est semblable aux taux prévus par les dispositions législatives. Les taux d'imposition effectifs de la période considérée et de la période correspondante de l'exercice précédent sont supérieurs aux taux prévus par les dispositions législatives principalement en raison des pertes fiscales de la SVPM qui ne sont pas comptabilisées à des fins fiscales.

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS

Le tableau suivant présente un résumé des actifs de la Société :

	30 SEPTEMBRE 2024	31 mars 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211,6 \$	223,2 \$
Stocks	485,8	447,8
Immobilisations corporelles	157,1	160,1
Actifs d'impôts différés à recouvrer	70,9	70,8
Créances à long terme	65,3	64,9
Immeubles de placement	28,5	29,3
Créances clients et autres actifs	53,9	57,6
Total	1 073,1 \$	1 053,7 \$

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Société conserve des niveaux élevés de liquidités afin d'être en mesure de saisir d'éventuelles possibilités et de faire face aux risques potentiels de devoir mobiliser rapidement des sommes importantes. Au 30 septembre 2024, les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, détenus auprès d'importantes banques à charte canadienne et institutions financières, totalisaient 211,6 \$.

Au cours de la période, la Société a également investi 34,8 \$ en immobilisations tant dans l'immobilier que dans les attractions touristiques, fait des acquisitions de 25,3 \$ et a financé son fonds de roulement.

La stratégie de placement de la Société consiste à optimiser plutôt qu'à maximiser le rendement financier de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie afin de soutenir ses initiatives stratégiques. Étant donné la nature du passif de la Société, en particulier du passif courant, il est important que ses placements génèrent un niveau élevé de liquidités et protègent contre une érosion du capital.

STOCKS

Les stocks de la Société incluent 4,8 \$ de biens immobiliers destinés à l'aménagement futur (96,8 \$ au 31 mars 2024), 481,0 \$ de biens immobiliers en voie d'aménagement (351,0 \$ au 31 mars 2024) et 0 \$ de biens immobiliers destinés à la vente (0 \$ au 31 mars 2024).

Au cours de la période, l'une des propriétés importantes de la Société classée comme bien immobilier destiné à l'aménagement futur a été classée comme bien immobilier en voie d'aménagement à la suite de l'obtention de diverses approbations de planification.

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Au cours de la période, aucune dépréciation ou reprise de dépréciation n'a été incluse dans l'état consolidé du résultat global.

La Société a engagé des dépenses de 17,8 \$ sur ces inventaires de biens immobiliers au cours du deuxième trimestre et de 27,6 \$ pour la période, comparativement à 10,8 \$ et 18,9 \$ durant les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les acquisitions en stocks de la Société ont coûté 25,3 \$. Les dépenses liées aux stocks varient d'une période à l'autre, selon les dépenses requises et prévues pour les biens en question dans le but de les préparer pour les vendre.

Les investissements réalisés par la Société dans ses biens immobiliers continuent de bénéficier de rendements prévisionnels rentables, et s'inscrivent dans la volonté de la Société de créer une plus-value pour les communautés locales dans lesquelles ses projets d'aménagement se déroulent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement de la Tour CN, du Parc Downsview, du CSM et du VPM. Les dépenses en immobilisations sont affectées aux immobilisations corporelles pour conserver et rehausser la qualité supérieure de l'infrastructure, maintenir les systèmes de sécurité des personnes et améliorer le cycle de vie des biens.

La Société évalue activement ses budgets et ses prévisions relatifs à ses immobilisations corporelles afin de déterminer les répartitions appropriées des ressources et le moment des dépenses.

Les acquisitions d'immobilisations se sont élevées à 3,6 \$ au deuxième trimestre et à 6,6 \$ pour la période, comparativement à 4,4 \$ et 7,0 \$ lors des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Fait marquant, durant l'été, la Société a achevé le projet de modernisation du niveau d'observation de la Tour CN, débuté au cours de l'exercice financier 2021/22. Les dépenses en immobilisations fluctuent d'une période à l'autre, selon les sommes requises et prévues pour les immobilisations corporelles.

Il y a eu amortissement des charges non monétaires de 3,1 \$ au cours du deuxième trimestre et de 6,3 \$ pour la période, comparativement à 3,0 \$ et 6,1 \$ lors des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces dépenses excluent les frais de réparation et d'entretien.

ACTIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À RECOUVRER

L'actif d'impôts différés net à recouvrer de 70,9 \$ est principalement attribuable aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs aux fins de présentation de l'information financière, qui sont inférieures à la valeur utilisée à des fins fiscales pour les terrains de Downsview. Le solde au 30 septembre 2024 correspond à celui du 31 mars 2024.

Conformément à sa situation au 31 mars 2024, la Société ne comptabilise pas les actifs d'impôts différés de la SVPM, car il n'est pas probable qu'ils soient utilisés dans l'avenir. Il en résulte que des différences temporaires brutes de près de 192,9 \$, soit environ 51,1 \$ d'actifs d'impôts différés, ne sont pas comptabilisées.

L'actif d'impôts différés doit être majoritairement réalisé à la vente de terrains en voie d'aménagement au cours des prochaines années.

CRÉANCES À LONG TERME

Les créances à long terme de 65,3 \$ comprennent des sommes à recevoir de la part de tiers partenaires de coentreprises. Les créances à long terme représentent principalement la quote-part proportionnelle des obligations des partenaires tiers relatives aux billets à ordre sur certains biens immobiliers.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement comprennent principalement des terrains situés à Toronto sur lesquels sont construits le Rogers Centre et l'Aquarium Ripley's du Canada, de même que certains biens à PDP.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS

Les créances clients et autres actifs incluent la partie courante des impôts à recouvrer, des loyers à recevoir, des créances diverses, des actifs payés d'avance, des placements à court terme et les stocks de

la Tour CN. La diminution constatée au 31 mars 2024 est principalement attribuable aux remboursements de loyer et aux paiements anticipés de l'impôt foncier.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

La Société finance ses actifs à l'aide d'une combinaison d'emprunts et de capitaux propres.

Les composantes du passif et des capitaux propres sont les suivantes :

	30 SEPTEMBRE 2024	31 MARS 2024
Facilités de crédit	59,0 \$	56,6 \$
Effets à payer	306,2	304,7
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	27,5	36,2
Dividende à payer	20,0	-
Provisions	11,0	11,1
Loyers reçus d'avance, dépôts et autres passifs	8,8	8,9
Produits différés	9,3	9,6
Passifs d'impôts et autres passifs	3,2	-
Total des passifs	444,9 \$	427,1 \$
Surplus d'apports	181,2	181,2
Résultats non distribués	447,0	445,5
	628,2	626,7
Total des passifs et des capitaux propres	1 073,1 \$	1 053,7 \$

FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société bénéficie de deux facilités de crédit.

PDP dispose d'une facilité de crédit renouvelable à vue de 100,0 \$ non garantie. La facilité de crédit peut être utilisée au moyen d'emprunts, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit. Au 30 septembre 2024, PDP avait utilisé 66,1 \$ (63,7 \$ au 31 mars 2024), dont 7,1 \$ (7,1 \$ au 31 mars 2024) avaient servi à garantir des lettres de crédit en cours. Les emprunts de la facilité de crédit ont été principalement utilisés pour financer la construction et l'aménagement des terrains de Downsview, mais ils servent également à soutenir les investissements réalisés au Parc Downsview. Au cours de la période, la Société a diminué le crédit disponible de 2,4 \$, principalement en raison d'avances de fonds sur la facilité pour financer ces investissements.

La SIC dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 100,0 \$, prioritaire, non garantie. La facilité de crédit peut être utilisée pour garantir les lettres de crédit en cours. Au 30 septembre 2024, la SIC avait utilisé 20,0 \$ (19,4 \$ au 31 mars 2024) comme garantie pour des lettres de crédit en cours.

Les facilités de crédit contiennent certaines clauses financières. Au 30 septembre 2024, la Société respectait toutes ses clauses financières relatives aux facilités de crédit.

EFFETS À PAYER

Les effets à payer au gouvernement du Canada sont émis en contrepartie de l'acquisition de biens immobiliers. Ces effets sont remboursables, dans la plupart des cas, à la première des dates suivantes : à leur échéance, entre 2024 et 2050, ou à la date à laquelle devient disponible le bénéfice net de la vente des biens immobiliers par la Société pour lesquels ces effets sont émis. Il existe des exceptions à cette approche lorsque, dans un nombre limité de cas, les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut en exiger le paiement sans égard aux flux de trésorerie du bien. Pour tous les effets, le gouvernement peut choisir de reporter le paiement, par la Société, des montants qui sont exigibles et remboursables. Tous les effets ne portent pas intérêt. À des fins de comptabilité, ils doivent être évalués à leur juste valeur à

l'acquisition. Par conséquent, un effet à payer peut être escompté, en fonction des caractéristiques précises des effets à payer (voir section « Principales estimations comptables »), ce qui peut entraîner des intérêts débiteurs sans effet sur la trésorerie.

Au cours de la période, la Société n'a effectué aucun remboursement à d'anciens gardiens de biens immobiliers.

D'après le calendrier prévu pour la vente de biens immobiliers et les exigences particulières de remboursement liées aux effets, les remboursements de capital devraient se faire comme suit :

EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS (RESTE DE L'ANNÉE)	2025	22,9	\$
	2026	54,3	
	2027	9,1	
	2028	17,3	
	2029	43,1	
	Exercices ultérieurs	165,9	
Total partiel		312,6	
Moins : montants représentant les intérêts théoriques		6,4	
		306,2	\$

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont inférieurs au solde du 31 mars 2024, ce qui s'explique principalement par l'effet temporel. Dans tous les cas, il s'agit de dettes fournisseurs et de charges à payer engagées dans le cours normal des activités. La Société continue de payer ses fournisseurs de manière conforme aux modalités de paiement.

PROVISIONS

Les provisions représentent des obligations de la Société dont l'échéance ou le montant est incertain. Elles sont constituées en grande partie des frais pour achever les projets de biens immobiliers vendus. La Société a également dépensé 2,5 \$ au titre de ses provisions environnementales et pour les coûts d'achèvement de projets immobiliers pendant la période, et a repris 0,3 \$ de provisions environnementales comptabilisées antérieurement. Durant la période, la Société a dû augmenter ses provisions pour coûts d'achèvement de 2,6 \$ pour deux biens immobiliers vendus ces dernières années, en raison d'obligations supplémentaires et d'accroissement des coûts. La Société continue de contester les paiements en remplacement d'impôts (les « PERI ») de la SVPM auprès de la ville de Montréal, mais a déterminé qu'aucune provision n'était nécessaire pour l'instant.

DIVIDENDE À PAYER

Au cours de la période, la Société a déclaré un dividende de 20,0 \$ payable à son actionnaire, qu'elle devrait verser au cours du prochain trimestre. Au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, la Société a déclaré et versé un dividende de 10,0 \$ payable à son actionnaire.

LOYERS REÇUS D'AVANCE, DÉPÔTS ET AUTRES PASSIFS

Les loyers reçus d'avance, dépôts et autres passifs comprennent, dans une large mesure, des dépôts sur des ventes immobilières versées par les acheteurs et des dépôts de constructeurs, qui font partie du cours normal des activités.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés représentent les produits provenant des activités de location, de location à bail, de programmes et d'événements, et de l'aménagement et des produits divers que la Société n'a pas encore gagnés.

RESSOURCES, RISQUES ET LIENS

RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

En plus des points mentionnés ci-dessous, veuillez consulter la section « Risques et incertitudes » du présent rapport.

Les ressources en capital dont dispose la Société au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 sont les suivantes :

	30 SEPTEMBRE 2024	31 MARS 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211,6 \$	223,2 \$
Placements	4,5	4,5
Facilités de crédit restantes a)	33,9	36,3

a) Facilités de crédit restantes disponibles pour les emprunts en espèces.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société ont diminué de 11,6 \$ au cours de la période, ce qui s'explique principalement par :

- des acquisitions de 25,3 \$;
- des paiements de 2,5 \$ au titre de provisions environnementales et de provisions pour les coûts d'achèvement de certains projets immobiliers;
- des investissements de 34,8 \$ dans les stocks des biens immobiliers, en immobilisations corporelles et en immeubles de placement;
- des versements d'impôt sur le revenu/acomptes provisionnels de 6,9 \$.

Cette diminution a été partiellement compensée par :

- des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, hormis les dépenses en immobilisations dans les biens immobiliers, les acquisitions, les versements d'impôt et les paiements au titre de provisions, de 49,8 \$ au total pour la période;
- les intérêts reçus de 6,0 \$;
- une avance en espèce nette sur les facilités de crédit de 2,4 \$.

L'excédent net du fonds de roulement de la Société au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 est le suivant :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211,6 \$	223,2 \$
Autres actifs à court terme (hormis les stocks)	50,0	50,4
Total des actifs à court terme	261,6 \$	273,6 \$
Partie courante des effets à payer	22,9	19,3
Autres passifs à court terme	125,8	109,5
Total des passifs à court terme	148,7 \$	128,8 \$
Excédent net du fonds de roulement	112,9 \$	144,8 \$

Le total des actifs courants (hormis les stocks) au 30 septembre 2024 a diminué de 12,0 \$ depuis le 31 mars 2024, principalement en raison de l'utilisation de trésorerie pour les activités d'exploitation comme des investissements de capitaux (34,9 \$) et des acquisitions (25,2 \$) au cours de la période, réduisant la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le total des passifs non courants a augmenté de 19,9 \$ par rapport au 31 mars 2024, principalement en raison d'un dividende de 20,0 \$ payable à son actionnaire.

La Société estime que ses ressources en capital et son excédent net du fonds de roulement, ainsi que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et de financement, lui ont permis de répondre aux besoins de liquidités à court et à long terme.

Au cours des douze prochains mois, les principaux besoins en liquidités de la Société consistent à :

- Financer les déficits d'exploitation de certaines des attractions touristiques et des frais généraux de la Société;
- Financer les dépenses récurrentes;
- Soutenir le budget fédéral de 2024;
- Gérer les facilités de crédit courantes;
- Financer l'aménagement continu des stocks et des biens de placement;
- Financer les exigences de fonds afin de maintenir et d'améliorer ses immobilisations corporelles;
- Fournir un financement pour les montants des provisions;
- Financer les activités d'investissement, lesquelles peuvent inclure :
 - L'acquisition de biens immobiliers;
 - Le remboursement de billets;
 - Des dépenses en immobilisations discrétionnaires;
- Effectuer des distributions à son seul actionnaire.

Au-delà de douze mois, les principaux besoins de liquidités de la Société sont les suivants :

- Remboursement des facilités de crédit;
- Remboursement de billets;
- Dépenses en immobilisations récurrentes et non récurrentes;
- Financement du déficit d'exploitation de la SVPM et éventuellement de celui d'autres attractions touristiques;
- Frais d'aménagement;
- Acquisitions potentielles de biens.

GESTION DES RISQUES

La Société a adopté une stratégie pratique en matière de gestion des risques. L'objectif de la stratégie de gestion des risques de la Société est de ne pas éliminer complètement les risques, mais plutôt d'optimiser l'équilibre entre les risques et le rendement pour la Société.

Gouvernance des risques

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale d'assurer une gouvernance des risques et de superviser l'identification, par la direction, des principaux risques auxquels la Société fait face et de mettre en œuvre des processus d'évaluation appropriés pour gérer ces risques.

Le comité de vérification et des risques du Conseil d'administration est chargé du processus d'évaluation des risques de la Société et supervise le programme de gestion des risques d'entreprise et son efficacité, ainsi que la fonction d'audit interne. Il examine les rapports d'audit interne, le processus annuel d'actualisation des principaux risques en matière de gestion des risques d'entreprise, les informations sur les principaux risques, les principaux risques émergents et les mesures d'atténuation des principaux risques, ainsi que l'état des points prioritaires liés aux principaux risques de l'entreprise.

D'autres comités du Conseil d'administration supervisent les principaux risques inhérents à leurs domaines de responsabilité.

Les cadres supérieurs sont responsables de l'identification et de l'évaluation des risques, de la définition des contrôles et des mesures pour réduire les risques au minimum, tout en se concentrant sur les objectifs opérationnels de la Société.

Gestion des risques d'entreprise

La structure de risque de la Société suit le modèle des trois lignes de défense qui attribue les rôles et les responsabilités à l'échelle de la Société.

La première ligne de défense, les unités d'affaires, est dirigée par les membres de la haute direction, qui sont chargés de déterminer et de gérer les risques dans chaque unité d'affaires. Les unités d'affaires doivent également respecter les processus de gestion des risques ainsi que les politiques liées aux risques de la Société, signaler les risques et les transmettre à un niveau supérieur, et mettre en œuvre des mesures de contrôle suffisantes et appropriées pour atténuer ses risques.

La deuxième ligne de défense est la fonction de gestion des risques (FGR), qui est responsable de la mise en œuvre et de la gestion du programme de gestion des risques d'entreprise (GRE). La FGR veille à ce que la Société se conforme à ses politiques de GRE, gère les rapports et les mises à jour sur les risques et fait une analyse critique indépendante des unités d'affaires.

Elle participe fréquemment à la préparation de rapports sur les risques dans l'ensemble de la Société, y compris les rapports destinés au comité de vérification et des risques. La FGR offre aux unités d'affaires de la formation sur les politiques de GRE et veille à ce que la GRE soit intégrée à la stratégie et à la planification de la Société.

Chaque année, la Société procède à une actualisation des risques d'entreprise, au cours de laquelle les principaux risques sont examinés, évalués et mis à jour, le cas échéant. L'actualisation commence par la détermination des principaux risques à l'échelle des unités d'affaires, puis à l'échelle des régions et des divisions et enfin, à l'échelle de la Société. Les résultats de l'actualisation sont communiqués au comité de vérification et des risques et au Conseil d'administration.

La troisième ligne de défense est la fonction d'audit interne de la Société, qui fournit une assurance indépendante et objective au comité de vérification et des risques et au Conseil d'administration en évaluant le fonctionnement et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et des mesures de gestion des risques. Dans le plan annuel de l'audit interne, les risques et les contrôles recensés sont relevés et intégrés dans l'analyse.

RISQUES ET INCERTITUDES TOUCHANT LA SOCIÉTÉ

Les résultats financiers de la Société sont influencés par le rendement de ses activités, de même que par divers facteurs externes qui influent sur les secteurs et les régions où elle exerce ses activités, ainsi que par des facteurs macroéconomiques comme la croissance économique, l'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change, les exigences et les initiatives réglementaires, l'incertitude géopolitique, les conditions du marché, et les litiges et réclamations qui découlent du cours normal des activités.

Dans cette partie figure un examen des facteurs que la Société estime être importants et qui pourraient nuire à ses activités, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation. Les risques énumérés ci-dessous ne sont pas les seuls risques qui peuvent toucher la Société. D'autres risques encore inconnus à ce jour ou jugés négligeables par la Société pour le moment pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur les activités à venir et le fonctionnement de la Société.

RISQUES MACROÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

Les activités et le rendement de la Société, en particulier ceux des divisions Immobilier et Attractions, sont touchés par la conjoncture économique générale, notamment par l'activité et l'incertitude économiques, les taux d'emploi et les taux de change.

Croissance économique

Après avoir stagné dans la deuxième moitié de 2023, l'économie canadienne a progressé de 2,75 % au premier semestre de 2024 selon le dernier *Rapport sur la politique monétaire* (le « RPM ») d'octobre 2024 publié par la Banque du Canada. Toutefois, la Banque du Canada prévoit que la croissance ralentira au troisième trimestre en raison d'une décélération des investissements des entreprises et des dépenses publiques. Dans son rapport, la Banque du Canada prévoit une croissance de 2,1 % en 2025 et de 2,3 % en 2026, respectivement, car les dépenses de consommation et les investissements des entreprises se raffermissent, soutenus en partie par la baisse de taux d'intérêt.

Plus précisément, la Banque du Canada a indiqué que la croissance de l'investissement résidentiel devrait s'accélérer pour atteindre à peu près 6 % en 2025 et 2026, car les taux d'intérêt plus bas contribuent à favoriser une augmentation de l'offre de logements, les rénovations et le marché de la revente.

Dans le même rapport, la Banque du Canada prévoit que l'économie mondiale devrait afficher une croissance d'environ 3,0 % en 2024, en 2025 et en 2026. La croissance (ou le déclin) économique peut avoir une incidence directe sur le rendement des secteurs de l'immobilier et du tourisme.

Inflation

Le taux d'inflation au Canada se situe à l'intérieur de la cible de maîtrise comprise entre 1 % et 3 % de la Banque du Canada pour tous les mois déclarés en 2024, soit la première fois depuis avant la pandémie de COVID-19.

En septembre 2024, Statistique Canada a indiqué que le taux d'inflation était de 1,6 %, soit la plus faible augmentation sur 12 mois depuis février 2021. La Banque du Canada prévoit dans son RPM un taux d'inflation annuel de 2,5 %, 2,2 % et 2,0 % pour 2024, 2025 et 2026, respectivement. L'inflation a diminué à mesure que les pressions inflationnistes, comme la demande excédentaire, se sont atténuées. Cela a entraîné une modération de la croissance de l'inflation dans de nombreuses catégories, y compris les coûts du logement, qui restent élevés par rapport aux niveaux historiques. La baisse de l'inflation contribue à la croissance économique, à la stabilité, à la préservation de la valeur, à la confiance et à la prévisibilité, ce qui peut favoriser les investissements des entreprises et des particuliers ainsi que l'augmentation du revenu disponible et de l'épargne.

Chômage

Pour un deuxième mois d'affilée, le taux de chômage actuel (octobre 2024) au Canada est de 6,5 % selon les données de Statistique Canada. Malgré le surplace des derniers mois, le taux de chômage au Canada a connu une tendance à la hausse constante au cours de l'année écoulée, mais demeure inférieur à la moyenne historique sur 10 ans de 6,8 %. Dans son Enquête sur la population active (EPA) d'octobre 2024, Statistique Canada constate peu de changement par rapport au mois dernier du côté de l'emploi et le taux de chômage est resté le même. Il est intéressant de noter que l'EPA indique que le salaire horaire moyen a augmenté de 4,9 % par rapport à un an plus tôt, ce qui représente une augmentation sur 12 mois par rapport au mois précédent. Nombreux sont ceux qui prédisent une hausse à court terme du taux de chômage pour le reste de l'année 2024 et jusqu'en 2025. Entre autres, le taux de chômage et le nombre de personnes employées peuvent avoir une incidence sur la croissance des salaires et l'inflation.

Taux d'intérêt

En octobre 2024, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt débiteur à un jour (le « taux directeur ») pour le faire passer à 3,75 % en procédant à une réduction de 50 points de base, précédée de trois réductions de 25 points de base en juin, juillet et septembre. Beaucoup prévoient des réductions futures en 2024 et en 2025 en raison de l'inflation qui semble être maîtrisée. D'autres réductions sont prévues en 2025, beaucoup prédisant un taux de 2,00 % à 3,00 % à la fin de 2025. Le taux actuel de 3,75 %, bien qu'élevé par rapport aux taux historiques, est le taux directeur le plus bas depuis novembre 2022. Des taux d'intérêt élevés peuvent avoir une incidence importante sur les marchés immobiliers et l'industrie du tourisme.

Incertitude géopolitique

Les conditions géopolitiques, y compris les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les conséquences de la poursuite du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie, les engagements militaires dans toute la région du Moyen-Orient et d'autres conditions géopolitiques en évolution, peuvent avoir une incidence sur les activités de l'entreprise.

Le résultat de l'élection présidentielle américaine pourrait exercer une influence considérable sur le Canada et son économie. La prochaine administration a, entre autres, mentionné l'imposition de taxes sur les importations, de changements aux politiques d'immigration, d'une hausse des déportations et d'une augmentation des dépenses du Canada en matière de défense. C'est toutefois le climat d'incertitude qui accompagne ce nouveau gouvernement qui s'avère inquiétant, tout comme cela avait été le cas lors de son mandat précédent.

Même si l'entreprise n'exerce pas d'activités à l'étranger, l'incertitude géopolitique peut avoir une incidence indirecte importante sur ses activités et son rendement financier. Les décisions politiques internationales peuvent également entraîner des répercussions sur l'économie canadienne et locale. Le risque d'incertitude géopolitique peut créer une incertitude et une volatilité importantes, qui peuvent inclure des fluctuations du prix des matières premières, des restrictions sur les investissements étrangers au Canada, ou des restrictions de voyage.

RISQUES RELATIFS À LA DIVISION IMMOBILIER

En raison de sa nature, l'immobilier comporte généralement des risques et chaque bien immobilier est exposé à des risques selon son caractère particulier, son emplacement et le calendrier du cycle d'aménagement. Certains frais importants, dont l'impôt foncier, les charges d'entretien et d'assurance et les autres charges connexes, doivent être engagés sans égard à la conjoncture de l'emplacement du bien immobilier, mais le moment des autres dépenses importantes est discrétionnaire, et elles peuvent être différées.

Le budget fédéral de 2024

Le 16 avril 2024, le gouvernement fédéral a présenté son budget de 2024 (le « budget de 2024 »). Le budget de 2024 a mis l'accent sur le logement, avec l'intention de bâtir plus de logements plus rapidement. Il propose divers outils et programmes nouveaux ou améliorés pour appuyer son intention qui ont été mis en œuvre et continueront de l'être au cours des prochains mois. Le budget de 2024 prévoit de proposer un financement à la Société pour mettre en œuvre deux initiatives visant à construire des logements temporaires et permanents plus rapidement et à les rendre plus abordables. La Société a également été mentionnée dans le cadre de sa collaboration avec le ministère de la Défense nationale en vue de céder des biens immobiliers excédentaires prometteurs pour la construction domiciliaire. Dans le budget de 2024, il existe plusieurs autres domaines dans lesquels la Société pourrait être moins directement touchée. Les effets du budget de 2024 se feront sentir à mesure que des politiques seront adoptées et mises en œuvre, ce qui pourrait avoir une incidence sur la Société.

Logement

La disponibilité des logements, et plus particulièrement de logements abordables, est un problème important auquel le Canada est actuellement confronté. La demande de logements a dépassé les prévisions de croissance, ce qui s'est traduit par une offre insuffisante, sous l'effet de divers facteurs, dont la forte croissance démographique observée récemment. Le déséquilibre entre l'offre et la demande peut entraîner une hausse des prix, tandis que des taux d'intérêt plus élevés ont une incidence sur les économies des projets et l'abordabilité des logements.

Dans son *Rapport sur la politique monétaire*, la Banque du Canada a indiqué que l'offre de logements n'avait pas suivi le rythme de la demande. Même si la baisse des taux d'intérêt peut faciliter l'augmentation de l'offre de logements, la Banque du Canada fait remarquer que la quantité de terrains disponibles pour de nouveaux logements, les restrictions de zonage et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée continuent d'être des contraintes à la construction de logements.

La SCHL a publié ses *Perspectives du marché de l'habitation* (PMH) au printemps 2024, avant la publication du budget de 2024. Dans son rapport PMH, la SCHL a déclaré que les mises en chantier pourraient être retardées en 2024 du fait des taux d'intérêt élevés, mais qu'elles devraient reprendre de la vigueur en 2025 en raison des baisses prévues des taux d'intérêt.

La SCHL a publié ses tableaux de données mensuels sur les mises en chantier d'habitations et la construction résidentielle pour septembre 2024 qui indiquent que les mises en chantier au Canada sont en hausse de 5 % par rapport au mois précédent pour s'établir à 223 808 unités en septembre 2024, ce qui est inférieur aux attentes du marché, qui table sur 237 500 unités. Les mises en chantier varient considérablement d'une province à l'autre, l'Alberta enregistrant une hausse de 44 % sur 12 mois, contre une baisse de 15 % sur 12 mois pour l'Ontario.

L'Association canadienne de l'immeuble (l'« ACI ») a déclaré en septembre 2024 que l'on comptait 4,1 mois d'inventaire à l'échelle nationale, ce qui reste inférieur à la moyenne décennale d'environ 5,1 mois. Le ratio des ventes par rapport aux nouvelles inscriptions était de 51 % en septembre 2024, soit près de la moyenne à long terme de 55 %, qui indique généralement un marché équilibré. L'ACI a déclaré que les ventes de logements et les nouvelles inscriptions étaient en hausse par rapport au mois précédent, et que les inscriptions sur douze mois ont augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente, mais sont toujours inférieures aux moyennes historiques d'environ 7 %.

En ce qui concerne le marché locatif, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a publié son *Rapport sur le marché locatif* de 2023 en janvier 2024 dans lequel elle indiquait que la demande dépassait l'offre, que les marchés s'étaient resserrés et que l'abordabilité s'est détériorée pour les locataires. Le rapport précisait que le taux d'inoccupation moyen à l'échelle nationale pour les appartements construits expressément pour la location était descendu à 1,5 % en octobre 2023, un nouveau creux, bien en dessous de la moyenne nationale sur 30 ans de 3,2 %. Il était également indiqué que le loyer annuel moyen avait augmenté de 8,0 % au cours de l'année, nettement au-dessus de la moyenne annuelle de 2,8 % au cours des 30 dernières années. Dans la mise à jour de leur *Rapport sur les loyers* de juillet 2024, Rentals.ca et Urbanation ont signalé que les loyers au niveau national ont augmenté en moyenne de 7,0 % sur douze mois, ce qui représente le taux de croissance annuel le plus faible en 13 mois. En fait, ce rapport indique que les loyers moyens demandés ont diminué de 0,8 % entre mai et juin, ce qui représente la plus forte baisse d'un mois à l'autre depuis le début de l'année 2021.

La SCHL révélait, dans son rapport *Perspectives du marché de l'habitation* d'avril 2024, que l'offre de logements destinés à la location augmenterait à mesure que les ensembles mis en chantier de 2021 à 2023 seront achevés, mais que la demande sera supérieure à l'offre. La demande accrue sera alimentée par divers facteurs, notamment le coût élevé de l'accession à la propriété en raison des taux d'intérêt élevés et de la croissance démographique, en particulier due à l'immigration. Cette combinaison de l'offre et de la demande peut entraîner des hausses des loyers et des taux d'inoccupation très faibles.

Tous les paliers de gouvernement tentent de prendre des mesures pour augmenter l'offre de logements et les rendre plus abordables. Les municipalités sont contraintes d'accélérer leurs processus d'approbation, ce qui peut entraîner des coûts importants pour les nouveaux logements. Les municipalités qui sont en mesure de modifier leurs processus de réglementation et de planification voient leurs permis délivrés plus rapidement, le nombre de mises en chantier augmenter et l'abordabilité s'améliorer dans l'ensemble. Celles qui ne le font pas risquent d'éroder davantage l'abordabilité et de réduire l'offre. Il en va de même pour les provinces. Celles qui éliminent ou réduisent les obstacles à la construction, investissent efficacement dans les infrastructures, abaissent les impôts et soutiennent l'innovation dans le secteur de la construction contribueront à la livraison de logements plus rapidement et à un prix plus abordable. Celles qui ne le font pas continueront à éprouver des difficultés à augmenter l'offre de logements rapidement et à un prix abordable.

Comme indiqué ci-dessus, le gouvernement fédéral a consacré une grande partie du budget de 2024 au logement. Le budget de 2024 soutient le Plan du Canada sur le logement qui vise à résoudre la crise du logement au Canada grâce à une myriade d'outils différents pour débloquer la construction de 3,9 millions de nouveaux logements d'ici 2031.

La collaboration entre les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral et leur contribution, dans la mesure de leurs possibilités, permettront d'atteindre une vitesse et une efficacité plus optimales pour construire des logements plus rapidement et à un prix plus abordable. Il s'agit notamment de rendre plus de logements vacants disponibles pour le logement, ce que certaines municipalités font en imposant une taxe sur les logements vacants, en éliminant les taxes de vente sur les nouveaux logements et en explorant l'innovation dans le domaine du logement. Cette innovation peut passer par le soutien à la construction modulaire, qui peut accélérer le développement et améliorer l'abordabilité et l'offre, ou par la modification des codes de construction, notamment en autorisant l'utilisation de systèmes avancés de construction en bois, qui peuvent être moins coûteux, favoriser l'abordabilité et avoir un impact plus positif sur l'environnement.

De manière générale, les perspectives pour le marché de l'habitation canadien sont une variabilité dans tout le pays; il existe des risques et des incertitudes propres à chacun des marchés locaux de Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Halifax et St. John's, où la Société détient actuellement des biens immobiliers.

Bureaux

Le marché des bureaux au Canada a connu des difficultés ces dernières années, mais certains signes positifs ont été observés au troisième trimestre de 2024. Colliers, dans son *National Market Snapshot* du troisième trimestre de 2024, et CBRE, dans son rapport *Statistiques – L'immobilier de bureaux au Canada T3 2024*, ont tous deux noté des augmentations du taux d'inoccupation global à l'échelle nationale, mais ont indiqué que cette hausse était plus modérée qu'au cours des dernières années.

Dans ses statistiques, CBRE a fait remarquer que le troisième trimestre de 2024 était effectivement neutre du point de vue de l'absorption nette nationale, ce qui permet au marché canadien des bureaux de se maintenir sur la bonne voie pour enregistrer sa première année d'absorption nette positive depuis 2019. CBRE a également continué de souligner l'écart entre les produits, particulièrement entre les immeubles de prestige et de catégorie A et ceux de catégorie B/C sur le marché du centre-ville, qui montre une nette fragmentation du marché. Cette fragmentation, illustrée par l'écart de croissance entre les taux d'inoccupation des immeubles de prestige et de catégorie A et de catégorie B/C, qui s'établit actuellement à 660 et 1500 points de base, respectivement, devrait persister. Avec des taux d'inoccupation plus élevés, le marché est favorable aux locataires. Cela dit, les employeurs, y compris le gouvernement fédéral, font plus qu'insister pour que les employés soient présents dans les bureaux. CBRE a également noté une tendance contradictoire entre les marchés de bureaux du centre-ville et de la banlieue, avec des taux d'inoccupation des bureaux des banlieues stables à l'échelle nationale, alors que la disponibilité des bureaux des centres-villes continue d'augmenter. Les projets de conversion de bureaux maintiennent un bon rythme de croissance, la plupart de ces immeubles de bureaux étant transformés en immeubles

résidentiels, en particulier à Calgary qui a lancé la tendance grâce à son programme incitatif.

Autres risques

Les prix du pétrole peuvent entraîner des répercussions importantes sur l'économie canadienne, y compris l'inflation. Les prix du pétrole, en particulier l'escompte sur le prix du pétrole canadien, jouent un rôle considérable dans l'économie à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan et en Alberta, influant sur la demande de logements, en raison des répercussions négatives sur l'emploi et le revenu des ménages. À ce jour en 2024, les prix du pétrole ont fluctué de manière importante, en partie en réaction aux perturbations potentielles de l'approvisionnement attribuables aux conflits qui se poursuivent au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, ainsi qu'à des problèmes politiques dans d'autres grands pays producteurs de pétrole. Au moment de la rédaction de ce rapport, le prix de référence du pétrole s'établissait à 68 \$ US le baril. Nombreux sont ceux qui prévoient une hausse des prix de référence du pétrole au quatrième trimestre de 2024 en raison des conflits et des problèmes politiques; prix qui se maintiendront en 2025.

RISQUES RELATIFS À LA DIVISION ATTRACTIONS

Les activités de la Tour CN, de la SVPM et du CSM sont directement liées à la performance du secteur du tourisme à Toronto et à Montréal, respectivement. L'affluence à la Tour CN varie également selon les saisons et les conditions météorologiques quotidiennes.

Frais de déplacement

La demande locale et nationale est un facteur important de la solide performance de la Tour CN et du CSM. De plus, la Tour CN compte sur les visiteurs, en particulier les visiteurs américains. Le dernier rapport *Arrivées pour une nuit ou plus en août 2024 en bref* de Destination Canada indique que pour le mois d'août 2024, les arrivées pour une nuit ou plus au Canada étaient environ 11 % plus élevées qu'en août 2023, et que la demande de presque tous les grands pays demeurait positive d'une année à l'autre. Depuis le début de l'exercice, Destination Canada a signalé une augmentation de 11 % par rapport à 2023.

Dans son dernier *Rapport trimestriel Tourisme en bref* du deuxième trimestre de 2024, Destination Canada a indiqué que les dépenses touristiques totales pour le deuxième trimestre de 2024 étaient de 5 % et de 14 % plus élevées qu'au deuxième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2019 (avant la pandémie de COVID-19), respectivement. Les dépenses touristiques au Canada restent fortes et plus élevées qu'au deuxième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2019, tandis que les dépenses des visiteurs étrangers ont augmenté en dollars absolus par rapport au deuxième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2019, mais ont diminué en pourcentage des dépenses touristiques totales. Les marchés asiatiques ont mis du temps à revenir, mais affichent une tendance positive par rapport à l'exercice précédent. Le Canada demeure une destination privilégiée pour les voyageurs en provenance de marchés clés comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Mexique.

Emploi dans le secteur du tourisme

Dans son plus récent aperçu du marché du travail pour septembre 2024, RH Tourisme Canada a indiqué que la main-d'œuvre totale dans le secteur du tourisme a augmenté de 0,9 % et que l'emploi dans le tourisme était en hausse de 0,6 % par rapport à septembre 2023, les deux augmentations étant en partie attribuables à la croissance des services de restauration, de loisirs et de divertissement. La main-d'œuvre dans le secteur du tourisme et l'emploi dans le tourisme ont diminué par rapport aux niveaux d'août 2024, ce qui est typique à la fin de l'été. Dans son rapport *Tourisme en bref*, Destination Canada a indiqué que le taux de chômage estimé dans le secteur du tourisme était de 6,2 % en juin 2024, soit 1,0 % plus haut qu'en juin 2023, mais au même niveau que le taux de chômage pancanadien. La main-d'œuvre dans le secteur du tourisme demeure à la traîne par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne, soit

1,0 % de moins qu'avant la pandémie, alors que la main-d'œuvre canadienne a augmenté de 8,0 % au cours de la même période.

Taux de change

Les taux de change peuvent avoir une incidence sur le nombre de touristes internationaux que le Canada, les marchés locaux et les attractions touristiques de la Société peuvent attirer. Le taux au 12 novembre 2024 était de 1,00 \$ US = 1,40 \$, ce qui est légèrement supérieur à celui d'il y a un mois et à celui d'il y a un an. Les analystes semblent unanimes sur le fait que le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain fluctuera entre 1,35 \$ et 1,39 \$ en moyenne pour 2024, puis diminuera en 2025 pour se situer entre 1,33 \$ et 1,35 \$. Le résultat du scrutin aux États-Unis pourrait toutefois provoquer encore davantage de volatilité en matière de taux de change, surtout celui encore les dollars canadien et américain.

Un dollar canadien dévalué par rapport aux autres devises, notamment le dollar américain, aura une répercussion favorable sur les produits de la Tour CN en raison du pouvoir d'achat augmenté des touristes américains. En outre, un dollar canadien dévalué peut également dissuader les visiteurs locaux de voyager à l'étranger, choisissant plutôt des « vacances chez soi ». Inversement, une valeur élevée du dollar canadien est susceptible d'avoir une incidence contraire sur les résultats de la Tour CN.

Par le passé, plus de 80 % de la clientèle du VPM provenait de son marché local. Le CSM attire une clientèle scolaire importante. Pour continuer à attirer des visiteurs, la SVPM doit continuer à investir dans ses attractions touristiques et expositions actuelles au VPM et au CSM et s'associer à diverses organisations, tout en élaborant de nouvelles attractions touristiques et expositions, afin de renouveler les services offerts aux visiteurs.

RISQUES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est un risque clé qui doit être activement géré au Canada et partout dans le monde. Les technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle (IA), ont le potentiel de créer de la valeur, mais sont également des technologies déployées dans des attaques de cybersécurité plus complexes, augmentant les risques en matière de cybersécurité. Les cyberattaques, ainsi que les criminels qui les commettent, font constamment évoluer le niveau de complexité de leurs cibles et de leurs méthodes de ciblage.

Les entreprises doivent se protéger contre la fraude financière, la perte de données sensibles et la perturbation des activités commerciales et assurer la protection et la sécurité de leurs clients. Une attaque contre l'infrastructure de réseau critique et les systèmes d'information de soutien de la Société, ou de ses principaux fournisseurs, si elle est couronnée de succès, pourrait entraîner des conséquences négatives, notamment un manque à gagner, des litiges, des coûts de correction d'erreurs et une atteinte à la réputation.

La Société dispose d'une stratégie de cybersécurité et d'un programme conçu pour soutenir cette stratégie. Afin de protéger ses renseignements, la Société investit dans des technologies et dans la formation de son personnel et examine continuellement ses stratégies d'atténuation en fonction des pratiques exemplaires de l'industrie. Au fur et à mesure de l'évolution du risque pour la cybersécurité et de la cybercriminalité, la Société devra modifier ses stratégies et ses investissements. La Société continue d'investir dans de nouvelles technologies, de réinvestir dans la formation de son personnel et d'examiner, avec l'aide de spécialistes indépendants, la maturité de sa cybersécurité, son évaluation des risques, sa reprise après sinistre et ses techniques de prévention et de détection.

RISQUES RELATIFS AUX TAUX D'INTÉRÊT ET AU FINANCEMENT

La Société juge qu'elle a géré efficacement le risque de taux d'intérêt. Ses effets à payer ne portent pas

intérêt et sont remboursables selon la première de ces éventualités : à leur échéance, entre 2024 et 2050, ou à la date à laquelle devient disponible le produit net de la vente des biens immobiliers par la Société pour lesquels ces effets sont émis, sauf dans un nombre limité de cas où les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut exiger un paiement qui ne dépend pas des flux de trésorerie des biens immobiliers.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur l'une de ses deux facilités de crédit, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie gagnent des intérêts aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché et ont une exposition limitée au risque de taux d'intérêt en raison de leur courte durée. Les emprunts sur les facilités de crédit portent intérêt à des taux fixes et variables. Les emprunts à taux variables sont exposés au risque de taux d'intérêt. L'incidence d'une variation du taux d'intérêt de plus ou moins 1,0 % n'aurait pas d'effet notable sur les résultats ou les flux de trésorerie de la Société.

Les pouvoirs d'emprunt sur les facilités de crédit accordés à la Société par le ministre des Finances expirent le 31 mars 2025. La Société s'attend à recevoir des pouvoirs d'emprunt pour ses deux facilités de crédit avant qu'ils viennent à échéance, mais elle s'emploie activement à atténuer le risque en discutant avec le gouvernement pour obtenir les pouvoirs demandés, les prolonger temporairement et (ou) utiliser d'autres ressources de la Société au lieu de recourir à des emprunts, ou remplacer ces facilités par une facilité similaire avant son expiration, tout en maintenant des niveaux suffisants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La Société estime que ces instruments financiers atténuent adéquatement son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Elle est également d'avis que les modalités de remboursement de ses effets à payer, de concert avec les flux de trésorerie générés par les projets, selon les estimations de la direction, suffiront pour rembourser les effets à payer à leur échéance et les facilités de crédit en cours.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité que des locataires ou des acheteurs éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de rembourser les sommes dues en vertu de leurs engagements.

La Société a tenté de réduire ce risque en limitant son exposition vis-à-vis des locataires et secteurs d'activités et en effectuant des évaluations de crédit pour tous ses nouveaux contrats de location et transactions de crédit. Elle atténue également ce risque en signant des contrats de location à long terme à échéances variables. Le risque de crédit sur les ventes de terrains est atténué par des exigences rigoureuses en matière de dépôt minimum, la vente de terrains au comptant et la garantie du bien immobilier sous-jacent jusqu'à ce que l'acheteur ait respecté toutes les conditions financières de l'accord de vente.

La Société surveille en permanence ses locataires et ses créances clients afin de détecter tout montant d'arriérés et, le cas échéant, prendra les mesures appropriées pour recouvrer les montants en souffrance.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les conséquences actuelles et futures des changements climatiques présentent à la fois des risques et des chances à saisir. Les changements climatiques et les risques qui y sont associés sont de nature complexe et sont souvent interconnectés. Même si l'évaluation des répercussions économiques des changements climatiques constitue une tâche compliquée qui suppose de grandes incertitudes concernant l'ampleur des événements à venir et leurs conséquences financières, il faut quand même les évaluer.

Si la Société omet d'évaluer et de gérer comme il faut les risques liés au climat à court ou à long terme, elle risque d'en subir le contrecoup.

Une priorité importante de la feuille de route ESG de la Société est le climat et, par conséquent, la Société prend plusieurs mesures pour lutter activement contre les changements climatiques dans ses attractions touristiques, dans ses projets immobiliers et dans l'entreprise en général. La Société continuera à gérer

ces risques de façon active et à prendre les mesures appropriées pour les atténuer tout en saisissant les occasions qui se présentent, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET À LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

À titre de propriétaire immobilier, la Société est assujettie aux diverses lois fédérales ou provinciales et aux règlements municipaux concernant les questions environnementales. Selon les lois et règlements en question, la Société peut être responsable des coûts d'enlèvement de certaines substances dangereuses et de l'assainissement de divers sites dangereux.

L'omission de procéder à l'enlèvement de telles substances ou à l'assainissement de tels sites pourrait nuire à l'aménagement ou à la vente des biens immobiliers en question par la Société.

La Société n'est au courant d'aucune absence de conformité importante aux lois environnementales touchant ses biens immobiliers, ni d'aucune enquête ou mesure en cours ou prévues par des autorités réglementaires visant ses biens immobiliers, ni de réclamations en cours ou prévues relatives à l'état environnemental de ses biens immobiliers.

La Société continuera d'effectuer des dépenses en immobilisations et opérationnelles nécessaires pour s'assurer qu'elle respecte les lois et les règlements en matière d'environnement.

ACQUISITIONS

La capacité de la Société à acquérir des biens immobiliers en temps voulu et à leur juste valeur est essentielle pour atteindre un certain nombre de ses objectifs stratégiques et de ses cibles à court, moyen et long terme. Outre l'acquisition de biens immobiliers, il peut s'avérer fondamental de collaborer tôt avec les gardiens des biens immobiliers pour aménager les biens immobiliers et les réaffecter à un autre usage de manière efficace et efficiente.

La Société atténue ce risque grâce à ses relations avec les différents gardiens et les autres parties prenantes au sein du gouvernement, ainsi qu'à des discussions politiques et à sa participation actives.

AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Des niveaux de personnel suffisants, en particulier dans les attractions touristiques de la Société, sont essentiels aux activités de la Société. Si la Société n'est pas en mesure d'attirer ou de conserver suffisamment de personnel qualifié et adéquat pour répondre à la demande du marché, cela peut avoir une incidence sur les résultats financiers et poser un risque financier et un risque pour la réputation. La Société atténue ces risques par diverses stratégies de recrutement et de rétention.

Les interruptions de travail, notamment aux principales attractions touristiques de la Société, représentent un risque financier et un risque pour la réputation. La Société atténue ces risques par des stratégies de relations de travail qui comprennent une gestion et une planification actives.

La sécurité physique des biens immobiliers de la Société, en particulier ses sites d'attraction, est extrêmement importante en raison, tout particulièrement, du climat mondial actuel et de la visibilité des sites de la Société.

Les facteurs ESG et le fait d'être une bonne entreprise citoyenne constituent un risque émergent et évolutif. Le fait de ne pas adopter de programme ESG intégré aux plans à long terme, à la stratégie et aux activités de l'entreprise, axé sur la gestion des facteurs ESG importants et le suivi du rendement, peut entraîner l'incapacité de répondre aux attentes des parties prenantes de la Société. Pour plus de renseignements, consultez la section 16 de l'annexe 11 : Plan stratégique et priorités ESG.

L'inflation, et plus particulièrement la hausse du prix des facteurs de production dans les divisions Immobilier et Attractions de la Société, pourrait avoir des répercussions importantes sur les projets pro forma et le coût des produits, dans le cas où les frais plus élevés deviendraient la norme. Ces risques

sont atténués par des stratégies d'approvisionnement et d'achat, une planification proactive et un approvisionnement efficace.

Les principaux fournisseurs, en particulier ceux qui jouent un rôle clé dans le soutien d'éléments importants des activités, sont essentiels au fonctionnement de l'entreprise. Sans ces fournisseurs, les activités pourraient être perturbées, ce qui entraînerait une série de risques importants. La Société gère ce risque en s'engageant continuellement auprès de ces fournisseurs, en veillant à ce que les modalités contractuelles soient suffisantes et appropriées et en appliquant ces modalités, en diversifiant ses fournisseurs pour répondre, dans la mesure du possible, aux besoins commerciaux essentiels, ainsi qu'en planifiant l'approvisionnement de façon proactive pour garantir la continuité du service de qualité.

La nature générale des projets d'aménagement immobilier et des sites d'attractions touristiques de la Société fait en sorte qu'ils sont très visibles pour le public. La stratégie de la Société pour atténuer le risque de couverture médiatique négative consiste à collaborer avec ses parties prenantes, à faire preuve de réactivité et à respecter les protocoles de communication établis.

GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

La Société peut être éventuellement partie à des litiges et réclamations qui surviennent de temps à autre dans le cours normal de ses activités. Le portefeuille immobilier et les acquisitions possibles de la Société auprès du gouvernement peuvent être touchés par des revendications territoriales. La Société continue de collaborer avec divers organismes gouvernementaux afin de contribuer à l'établissement d'un processus permettant de lui transférer des biens immobiliers excédentaires. Les engagements et les éventualités sont présentés dans les notes 13 et 14 aux états financiers consolidés de la période terminée le 30 septembre 2024.

PARTIES LIÉES

La SICL est entièrement détenue par le gouvernement du Canada et elle est soumise au contrôle commun avec d'autres organismes publics, ministères et sociétés d'État. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Les transactions importantes avec des parties liées au cours de la période sont les suivantes :

30 SEPTEMBRE	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE	
	2024	2023	2024	2023
Location, location à bail et produits divers	0,5 \$	0,3 \$	0,6 \$	0,6 \$
Dividende déclaré et à payer à l'actionnaire	-	-	20,0	-
Dividende versé à l'actionnaire	-	-	-	10,0

L'état consolidé de la situation financière de la SICL comprend les soldes suivants avec des parties liées :

AU	30 SEPTEMBRE 2024	31 MARS 2024
Créances clients nettes et autres créances de ministères et organismes fédéraux	(0,1) \$	0,2 \$
Effets à payer	306,2	304,7

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Société appuie officiellement le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC). En 2022, la Société a commencé à adopter les normes du GTIFCC dans le cadre de ses processus de production de rapports et de planification, conformément aux exigences du budget fédéral de 2021. De plus, la Société s'efforce de soutenir le passage du gouvernement du Canada à des opérations zéro émission nette et résilientes au climat en déterminant les domaines d'harmonisation avec la Stratégie pour un gouvernement vert, un ensemble d'engagements approuvés par le gouvernement qui s'appliquent à tous les principaux ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2 de 40 % d'ici 2025 et d'au moins 90 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050.

À mesure que les émissions mondiales de GES continuent d'augmenter, la Société reconnaît qu'elle, la société et les collectivités où elle exerce ses activités seront exposées à des risques physiques accrus. La Société comprend également qu'il est possible d'atténuer les pires impacts des changements climatiques en agissant dès aujourd'hui. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour réduire les émissions de GES de la Société, de planifier et d'établir des cibles, et d'améliorer la résilience climatique de ses activités dans l'ensemble de ses divisions, tout en contribuant à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2022, la Société a commencé à évaluer et à élaborer son programme ESG, qui comprend l'adoption et la mise en œuvre des recommandations du GTIFCC. Dans le cadre de son examen des principaux enjeux ESG, la décarbonisation, la gestion de l'énergie et la résilience climatique ont été désignées comme des priorités stratégiques pour la Société et sont essentielles à la formalisation de son approche pour répondre aux recommandations du GTIFCC. En 2023, dans le cadre de sa feuille de route ESG, la Société a créé une feuille de route pour le climat, qui comprend la décarbonisation et la résilience climatique.

Les principaux développements de 2024 sont décrits ci-dessous :

Gouvernance :

Dans le cadre de la feuille de route ESG et de la feuille de route pour le climat, une structure de gouvernance formelle a été mise en place, qui définit les fonctions de surveillance, d'obligation de rendre compte, d'appropriation et de responsabilité au sein de la Société.

Le risque climatique, y compris l'information financière relative aux changements climatiques, a été intégré dans le programme de gestion des risques d'entreprise et dans les activités de la Société.

Stratégie :

La Société reconnaît que si elle omet d'évaluer et de gérer comme il faut les risques liés au climat à court ou à long terme, elle risque d'en subir le contrecoup. En outre, la Société est consciente de l'occasion plus vaste d'agir à titre de chef de file en incarnant les engagements et les mesures du gouvernement fédéral visant à atténuer les répercussions des changements climatiques et à accélérer la transition des collectivités vers une économie à faibles émissions de carbone.

Dans le prolongement des activités de l'année précédente, qui comprenaient la réalisation d'une évaluation de l'état actuel pour recenser les forces, les occasions et les lacunes dans sa réponse aux recommandations du GTIFCC et se comparer à des pairs de premier plan, la Société a entrepris une analyse de scénarios climatiques pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses priorités stratégiques. L'analyse était basée sur trois scénarios climatiques qui s'appuyaient sur des modèles mondiaux et nationaux à court (1 an à 2 ans), moyen (3 à 5 ans) et long terme (5 à 10 ans et plus), comme le résume le tableau ci-dessous :

RESPECT DE L'ACCORD DE PARIS	Ce scénario suppose que le Canada atteindra la carboneutralité d'ici 2050 et sa cible visant à réduire les émissions de GES de 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Les engagements mondiaux en matière de décarbonisation et
-------------------------------------	--

	d'atténuation des conséquences des changements climatiques seront accélérés, et l'augmentation de la température moyenne mondiale sera limitée à 1,5 °C d'ici 2100.
EFFORTS MONDIAUX INSUFFISANTS	Ce scénario suppose que le Canada atteindra la carboneutralité d'ici 2060 et réduira ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. À partir de 2020, les pays agissent conformément à leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, mais les efforts ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2100. En conséquence, l'augmentation de la température moyenne mondiale se situe entre 2,5 °C et 2,9 °C d'ici 2100.
CRISE CLIMATIQUE	Ce scénario suppose que le Canada ne respecte pas ses engagements en matière de réduction des émissions de GES et qu'il n'y a que peu ou pas de contraintes supplémentaires pour les pays à l'échelle mondiale, à part les politiques déjà en place. Par conséquent, l'augmentation de la température moyenne mondiale est supérieure à 4 °C d'ici 2100.

Grâce à l'analyse de ces scénarios climatiques, la Société a cerné les risques physiques et transitoires ainsi que les occasions. Les résultats de l'analyse des scénarios climatiques ont été utilisés pour mieux définir les risques et les occasions liés aux changements climatiques pour la Société à court et à long terme, intégrés dans ses processus de planification stratégique et dans son programme de gestion des risques d'entreprise, et continueront d'être affinés au fur et à mesure que la feuille de route pour le climat de la Société sera mise en œuvre et mieux intégrée.

Gestion des risques :

La gestion des changements climatiques est définie comme un risque isolé principal pour la Société, reconnaissant ainsi l'incapacité potentielle de la Société à gérer et à atténuer efficacement les effets des attentes croissantes des parties prenantes, les attentes en matière de divulgation et les changements dans les températures à l'échelle mondiale, les précipitations, la configuration des vents et autres effets du changement climatique. Étant donné son incidence potentielle et les répercussions importantes pour la Société à la fois à court et à long terme, la Société l'a reconnu comme un risque principal. Les considérations relatives au risque climatique ont été intégrées à l'univers de risque de la Société dans le cadre de l'examen et de la mise à jour annuels du programme de gestion des risques d'entreprise.

Paramètres et objectifs :

La Société met la dernière main à son premier inventaire des émissions de GES à l'échelle de la Société, en accordant la priorité aux émissions de portée 1 et de portée 2 en fonction de la norme générale du Protocole des gaz à effet de serre. L'objectif de cette évaluation est de comprendre l'empreinte des émissions de GES de la Société dans ses divisions Attractions, Immobilier et Services partagés et de déterminer les principales sources d'émissions dans l'ensemble de l'organisation. Les résultats seront utilisés pour aider la Société à examiner les possibilités de réduction des émissions de GES et à évaluer la ou les cibles possibles de réduction des émissions de GES.

La Société a étendu son évaluation des émissions à l'ensemble de sa chaîne de valeur, en réalisant une évaluation préalable des émissions de portée 3. Les émissions de portée 3 comprennent les émissions provenant de l'achat de biens et de services, de biens d'équipement, de voyages d'affaires, de déplacements quotidiens des employés et d'autres sources à l'échelle de la Société. L'évaluation préalable des émissions de portée 3, qui aide la Société à comprendre les sources importantes d'émissions de portée 3 dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, constitue une première étape vers la quantification des émissions de portée 3, en tenant compte de l'orientation de la Stratégie pour un gouvernement vert du

gouvernement fédéral. Les résultats de l'évaluation préalable serviront également à établir les priorités de la réduction des émissions de portée 3 à l'avenir.

La Société prévoit mettre au point son premier inventaire des émissions de GES à l'échelle de la Société, établir des cibles pour les émissions de portée 1 et de portée 2 et élaborer un plan de décarbonisation pour atteindre ces cibles. La Société examinera et évaluera également les possibilités de réduire les émissions de portée 3 dans toute sa chaîne de valeur.

MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES ET DE L'INFORMATION À FOURNIR

A) Modifications des méthodes comptables et de l'information à fournir

I. Présentation des états financiers

En janvier 2020, le CNCI a publié des modifications de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* concernant le classement des passifs en passifs à court et à long terme qui fournissent une approche plus générale du classement des passifs selon la norme IAS 1 sur la base des accords contractuels en vigueur à la date de clôture.

Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après et doivent être appliquées rétroactivement. Une application anticipée est autorisée.

II. Obligation locative découlant d'une cession-bail.

En septembre 2022, le CNCI a publié des modifications à la norme IFRS 16 *Contrats de location* concernant l'obligation locative découlant d'une cession-bail. En vertu de ces modifications, un vendeur-preneur est tenu d'évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail d'une manière qui ne comptabilise pas le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation conservé.

Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après. Une application anticipée est autorisée.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

B) Prises de position comptables futures

I. Modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7

Le 30 mai 2024, le CNCI a publié des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers pour donner suite aux conclusions du suivi après mise en œuvre des dispositions relatives au classement et à l'évaluation de la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après.

II. IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

La norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* a été publiée par le CNCI le 9 avril 2024. La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*.

La norme IFRS 18 vise à établir des dispositions relatives à la présentation et à la divulgation de l'information dans les états financiers à vocation générale pour faire en sorte qu'ils fournissent des renseignements pertinents et fidèles à l'actif, au passif, aux capitaux propres, aux revenus et aux dépenses de la société.

Cette norme entre en vigueur pour les périodes de déclaration commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après.

La Société évalue l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur les états financiers consolidés.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La discussion et l'analyse de la situation et de la performance financières de la Société reposent sur les états financiers consolidés, lesquels sont préparés conformément aux IFRS. Pour préparer des états financiers consolidés, la direction doit faire preuve de jugement et élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels, ainsi que sur la présentation des produits et des charges pour les périodes des états financiers consolidés.

Les décisions, les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue. Les estimations sont fondées sur l'opinion indépendante de tiers, sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses que la direction estime raisonnables et appropriées dans les circonstances. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés de la Société sont basés sur la meilleure estimation à la date de clôture. Les résultats réels peuvent varier de façon importante comparativement à ces hypothèses et estimations.

Selon la direction, les principales estimations comptables se présentent comme suit :

I. STOCKS ET COÛTS DE L'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Pour établir des estimations de la valeur nette de réalisation de ses biens immobiliers, la Société se fonde sur des hypothèses relatives aux rendements et aux perspectives applicables dans le secteur et sur les conditions commerciales et économiques générales qui ont cours et dont on prévoit le maintien. Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations des actifs sont limitées par la disponibilité de données comparables fiables et l'incertitude des prévisions relatives aux événements futurs. En raison des hypothèses qui doivent être établies pour arriver à des estimations de la valeur nette de réalisation, ces estimations, par leur nature, sont subjectives et ne se soldent pas en une détermination précise de la valeur des actifs.

Pour arriver aux estimations de la valeur nette de réalisation des biens immobiliers, la direction doit élaborer des hypothèses et des estimations quant aux coûts futurs qui pourraient être engagés pour se conformer aux lois et autres exigences. Des estimations des coûts futurs d'aménagement sont également utilisées pour attribuer les coûts actuels d'aménagement aux phases des projets. Ces estimations peuvent toutefois être modifiées en fonction des ententes conclues avec les autorités réglementaires, des modifications aux lois et règlements, de l'utilisation ultime des biens immobiliers et de nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

La Société prépare chaque année un plan d'entreprise qui comprend une analyse pro forma des projets, y compris des produits escomptés et des coûts prévus. Cette analyse permet d'établir le coût des ventes comptabilisées et la valeur nette de réalisation. Cette analyse pro forma fait l'objet d'un examen périodique et est actualisée afin de tenir compte des renseignements à jour lorsque des événements se produisent et que les circonstances changent.

II. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Lorsque la juste valeur des actifs financiers, des immeubles de placement et des passifs financiers divulguée dans les notes annexes aux états financiers consolidés ne peut pas être établie à l'aide des cours de marchés actifs, la direction a recours à des modèles d'évaluation incluant le modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Ces modèles d'évaluation emploient les données de marchés observables, dans la mesure du possible, mais, lorsqu'il n'est pas possible de le faire, la direction fait appel à son jugement pour en établir la juste valeur. Cette décision peut inclure des données comme le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. L'évolution des hypothèses se rapportant à ces facteurs peut influencer sur la juste valeur présentée. Les estimations de la juste valeur des immeubles de placement qu'établit la Société sont examinées régulièrement par la direction en ayant recours à des évaluations indépendantes des biens et à l'information de gestion interne.

Les justes valeurs de tous les instruments financiers et les immeubles de placement doivent être classées selon la hiérarchie à trois niveaux suivante :

Niveau 1 – Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque leur valeur peut être fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 – Les instruments financiers sont classés au niveau 2 lorsqu'ils sont évalués selon des prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, des prix cotés sur des marchés non actifs ou des modèles utilisant des données observables.

Niveau 3 – Les instruments financiers sont classés au niveau 3 lorsque leur valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques semblables et qu'au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle n'est pas observable.

Les estimations et hypothèses importantes sous-tendant l'évaluation des actifs financiers, des immeubles de placement et des passifs financiers sont présentées dans les notes 5 et 21.

III. DURÉES D'UTILITÉ ET COMPOSANTES IMPORTANTES

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immeubles de placement de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition et leur pertinence est par la suite examinée chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'une immobilisation corporelle ou d'un immeuble de placement est jugée importante si son coût réparti est significatif comparativement au coût total du bien en question. En outre, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des modes de consommation variables.

IV. TAUX D'INTÉRÊT SUR LES EFFETS À PAYER AU GOUVERNEMENT

Les effets à payer au gouvernement sont émis en contrepartie de l'acquisition de biens immobiliers. Ces effets sont payables selon la première des éventualités suivantes : à leur échéance ou à la date à laquelle devient disponible par le bénéfice net de la vente par la Société des biens immobiliers pour lesquels ont été émis ces effets, sauf dans un nombre limité de cas où les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut en exiger le paiement sans égard aux flux de trésorerie du bien. En ce qui a trait aux effets qui ne prévoient pas le moment où l'émetteur peut en exiger le paiement, le calendrier de remboursement est établi en fonction d'estimations de la période et des flux de trésorerie du bien. Les effets à payer ne portent pas intérêt. Les effets à payer ne portent pas intérêt et sont actualisés à un taux d'intérêt théorique fixe. Les intérêts théoriques s'accumulent et sont comptabilisés dans les biens immobiliers ou passés en charges, selon le cas.

V. PERTES DE VALEUR ET DÉPRÉCIATIONS

La direction examine chaque année ses biens dans le cadre du processus de planification organisationnelle et lorsque les événements ou les circonstances changent.

Dans le cas des stocks, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette de réalisation du bénéfice net prévu par la vente est inférieure à la somme de sa valeur comptable et des frais prévus pour l'achèvement. La valeur nette de réalisation est fondée sur une projection des flux de trésorerie futurs, qui tient compte du plan d'aménagement propre à chaque projet et de la meilleure estimation de la direction de la conjoncture prévue la plus probable qui prévaudra sur le marché.

Pour les autres actifs, comme les immeubles de placement et les immobilisations corporelles, des estimations de perte de valeur sont effectuées en se fondant sur une analyse des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») – tel que le décrit la note 2.H)II) – et elles sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable du bien est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée

entre la juste valeur d'un actif (ou d'une « UGT ») diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La Société estime la juste valeur diminuée des coûts de sortie en utilisant les meilleures informations disponibles pour estimer le montant qu'elle pourrait obtenir de la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale, moins les coûts de sortie estimés. La Société estime la valeur d'utilité en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à leur valeur actualisée, en utilisant un taux avant impôts reflétant les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cet actif. La détermination de la valeur actualisée des flux de trésorerie exige des estimations significatives comme les flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation appliqué.

VI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Société a recours à des estimations et à des hypothèses pour déterminer le montant des impôts courants et différés et tient compte des effets que peuvent avoir des situations fiscales incertaines et de la possibilité de devoir payer des impôts et des intérêts supplémentaires.

La Société fait des estimations importantes lorsqu'elle évalue si elle est en mesure de recouvrer les actifs d'impôts différés selon son évaluation des estimations de la probabilité future et de la fusion de ses filiales sur le plan juridique. Le plan d'entreprise actuel et les résultats futurs attendus de la Société devraient générer suffisamment de bénéfices imposables pour recouvrer les actifs d'impôts différés. Par le passé, la Société a été rentable et a atteint constamment les objectifs de rentabilité de son plan d'entreprise.

ACQUISITIONS ET PERSPECTIVES

La Société dispose d'un portefeuille de terrains d'environ 434 hectares (1 072 acres) au 30 septembre 2024.

La Société poursuit avec certains ministères et organismes du gouvernement l'acquisition de 1 827 hectares (4 515 acres) supplémentaires. En raison de l'envergure considérable de bon nombre de propriétés dont le transfert est à l'étude, les travaux de planification, d'aménagement et de réintégration de ces biens immobiliers dans les collectivités locales s'échelonnent sur plusieurs années. Bien que cette situation puisse exposer la Société à des fluctuations dans les marchés immobiliers locaux et influencer sur la demande, la diversité géographique de ses biens immobiliers atténue le risque de répercussions négatives dues à un ralentissement économique dans un marché unique.

Les principaux aménagements résidentiels de la Société se situent à St. John's, à Dartmouth, à Montréal, à Toronto, à Ottawa, à Winnipeg, à Edmonton et à Calgary, ainsi qu'à Vancouver. Dans la majorité de ces projets, la Société effectue de la location provisoire, ce qui lui permet de tirer des produits supérieurs à ses frais de possession.

Les activités de vente récentes de la Société continuent de démontrer que ses biens immobiliers sont recherchés et qu'elle pourra continuer de tirer de la valeur et (ou) des avantages importants de son portefeuille immobilier, qui présente une grande diversité tant sur le plan de l'emplacement, de la valeur et de la superficie que des utilisations actuelles ou potentielles.

La Société a estimé un résultat net avant impôts de 818,7 \$ au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2029, selon le dernier plan d'entreprise annuel approuvé accessible au public. La Société prévoit de continuer d'être viable sur le plan financier tout en fournissant des avantages financiers, sous la forme de dividendes croissants stables, et des avantages non financiers à ses parties prenantes et au gouvernement du Canada.

DÉCLARATION

Nous, Stéphan Déry, président-directeur général, et Matthew Tapscott, vice-président exécutif et chef des finances, attestons ce qui suit :

Nous avons examiné les états financiers consolidés de la Société immobilière du Canada limitée pour la période terminée le 30 septembre 2024.

À notre connaissance, les états financiers consolidés ne contiennent aucune déclaration trompeuse concernant un fait important ni n'omettent aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de la période visée par le présent rapport.

À notre connaissance, les états financiers consolidés ainsi que les autres renseignements financiers qui figurent dans le présent rapport donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Société immobilière du Canada limitée à la date et pour les périodes présentées dans le présent rapport.

Stéphan Déry
Président-directeur général
Toronto, Canada
27 novembre 2024

Matthew Tapscott
Premier vice-président, Finances et chef
des services financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Société immobilière du Canada limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière.

La direction maintient un système de présentation de l'information financière et de gestion qui comprend des contrôles appropriés pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des actifs de la Société, pour faciliter la préparation de données financières pertinentes, fiables et présentées en temps opportun, et pour veiller à ce que les transactions soient effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

À notre connaissance, les présents états financiers consolidés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes terminées les 30 septembre 2024 et 2023.

S'il y a lieu, la direction se sert de son jugement pour faire les estimations nécessaires afin d'assurer une présentation fidèle et uniforme de ces renseignements.

Le Conseil d'administration de la Société immobilière du Canada limitée est composé de sept administrateurs, dont aucun n'est employé par la Société. Le Conseil d'administration est chargé d'examiner les états financiers et de faire le suivi des mesures prises par la direction pour présenter les informations financières. Un comité de vérification et des risques nommé par le Conseil d'administration de la Société a examiné les présents états financiers consolidés en compagnie de la direction et a fait état de ses constatations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés.

Toutes les autres données financières et opérationnelles comprises dans le rapport concordent, dans les cas appropriés, avec l'information fournie dans les états financiers consolidés.

Stéphan Déry
Président-directeur général
Toronto, Canada
27 novembre 2024

Matthew Tapscott
Premier vice-président, Finances et chef
des services financiers

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période		de trois mois terminée le 30 septembre		de six mois terminée le 30 septembre	
EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	NOTE	2024	2023	2024	2023
PRODUITS					
Ventes immobilières		12 959 \$	1 650 \$	14 719 \$	14 305 \$
Attractions touristiques, aliments, boissons et autres produits d'accueil		50 463	51 205	84 019	83 972
Activités de location		14 375	14 141	27 208	26 127
Intérêts et autres produits divers		5 426	5 270	10 103	9 894
		83 223	72 266	136 049	134 298
DÉPENSES					
Coûts d'aménagement immobilier		13 080	1 216	14 523	10 514
Coûts des attractions touristiques, aliments, boissons et autres produits d'accueil		24 038	23 808	44 569	43 881
Frais d'exploitation de location		9 715	9 646	19 960	21 273
Frais généraux et administratifs		10 591	9 728	19 935	17 316
Perte de valeur, coûts antérieurs à l'acquisition et radiations	4,6	1 786	894	4 863	3 679
Intérêts et autres produits divers		180	932	635	2 056
	15	59 390	46 224	104 485	98 719
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		23 833 \$	26 042 \$	31 564 \$	35 579 \$
Économie d'impôt différé	18	(37)	(36)	(73)	(71)
Charge d'impôts exigible	18	6 695	7 063	10 100	11 049
		6 658	7 027	10 027	10 978
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL		17 175 \$	19 015 \$	21 537 \$	24 601 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	NOTE	30 septembre 2024	31 mars 2024
ACTIFS			
Non courants			
Immeubles de placement	5	28 471 \$	29 312 \$
Stocks	6	398 920	380 223
Immobilisations corporelles	4	157 076	160 117
Placements	9	-	4 500
Créances clients et autres actifs	10	14 799	13 503
Créances à long terme	7	54 453	54 056
Impôts différés	18	70 920	70 847
		724 639	712 558
Courants			
Stocks	6	86 866	67 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	211 644	223 225
Placements	9	4 500	-
Créances clients et autres actifs	10	33 787	38 687
Tranche courante de la créance à long terme	7	10 846	10 846
Charge d'impôts recouvrable à court terme et autres actifs d'impôt		831	831
		348 474	341 162
		1 073 113 \$	1 053 720 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	NOTE	30 septembre 2024	31 mars 2024
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Non courants			
Effets à payer	12	283 226 \$	285 376 \$
Produits différés		5 992	6 457
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	13	538	866
Provisions	14	4 082	3 172
Loyers reçus d'avance, dépôts et autres passifs		2 382	2 356
		296 220	298 227
Courants			
Facilités de crédit	11	59 000	56 600
Partie courante des effets à payer	12	22 946	19 306
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	13	26 954	35 305
Dividende à payer		20 000	-
Provisions	14	6 917	7 956
Produits différés		3 281	3 112
Impôts sur le résultat à payer		3 169	-
Loyers reçus d'avance, dépôts et autres passifs		6 443	6 568
		148 710	128 847
Capitaux propres			
Surplus d'apports	16	181 170	181 170
Résultats non distribués	16	447 013	445 476
		628 183	626 646
		1 073 113 \$	1 053 720 \$
Facilités de crédit	11		
Engagements et éventualités	13, 14		
Contrats de location	17		

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au nom du Conseil d'administration :

Kaye Melliship

Présidente du Conseil d'administration

Margaret MacDonald

Présidente du comité de vérification et des risques

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour la période terminée le 30 septembre

EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS	SURPLUS D'APPORT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Solde d'ouverture au 1^{er} avril 2023	181 170 \$	441 553 \$	622 723 \$
Variations au cours de l'exercice			
Dividende versé		(10 000)	(10 000)
Résultat net de l'exercice	-	13 923	13 923
Solde de clôture au 31 mars 2024	181 170 \$	445 476 \$	626 646 \$
Variations au cours de la période			
Dividende déclaré et à payer		(20 000)	(20 000)
Résultat net de la période	-	21 537	21 537
Solde de clôture au 30 septembre 2024	181 170 \$	447 013 \$	628 183 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période	NOTE	de trois mois terminée le		de six mois terminée le	
		30 septembre		30 septembre	
EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS		2024	2023	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net		17 175 \$	19 015 \$	21 537 \$	24 601 \$
Perte à la disposition des immeubles de placement		178	-	178	
Perte à la disposition des immobilisations corporelles		3	13	3	181
Charge d'intérêts		179	517	634	1 629
Intérêts versés		(844)	(803)	(1 708)	(1 726)
Produits d'intérêts		(3 621)	(3 810)	(7 179)	(7 464)
Impôts sur le résultat versés		(3 450)	(13 580)	(6 932)	(17 313)
Recouvrement des coûts de vente des biens immobiliers		13 080	1 216	14 523	10 514
Dépenses en immobilisations dans les biens immobiliers		(17 805)	(10 827)	(27 593)	(18 934)
Acquisitions		(25 333)	-	(25 333)	-
Perte de valeur, coûts antérieurs à l'acquisition et radiations		1 786	894	4 863	3 679
Provisions		(1 156)	(27 238)	(2 493)	(28 262)
Charge d'impôts sur le résultat		6 658	7 027	10 027	10 978
Amortissement		3 100	2 984	6 263	6 067
		(10 050)	(24 592)	(13 210)	(16 050)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie et autre	19	4 469	1 702	694	2 400
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(5 581) \$	(22 890) \$	(12 516) \$	(13 650) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Dividende versé		-	-	-	(10 000)
Produits de facilités de crédit		1 100	1 300	3 700	5 000
Remboursement des facilités de crédit		-	(1 500)	(1 300)	(1 500)
Remboursement des passifs au titre des contrats de location		(166)	(177)	(327)	(337)
FONDS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		934 \$	(377) \$	2 073 \$	(6 837) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Dépenses en immobilisations pour les immeubles de placement		2 997	3 006	6 050	6 141
Dépenses en immobilisations pour les immobilisations corporelles		(311)	(687)	(575)	(813)
Dépenses en immobilisations pour les immobilisations corporelles		(3 633)	(4 436)	(6 613)	(7 017)
Placements		-	-	-	(4 500)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(947) \$	(2 117) \$	(1 138) \$	(6 189) \$
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		217 238	244 226	223 225	245 518
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		211 644 \$	218 842 \$	211 644 \$	218 842 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

En milliers de dollars canadiens

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS DE LA SICL

La Société immobilière du Canada limitée (la « SICL ») est une société d'État mandataire et son seul actionnaire est le gouvernement du Canada. Appelée à l'origine la Société immobilière de travaux publics limitée, la SICL a été constituée en vertu de la Loi sur les compagnies en 1956 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est incluse comme société d'État mère dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« LGFP »).

La SICL est la société mère de la Société immobilière du Canada CLC limitée (la « SIC »), de Parc Downsview Park Inc. (« PDP ») et de la Société du Vieux-Port de Montréal inc. (la « SVPM »), collectivement appelés « filiales de la SICL ».

La SICL exerce ses activités commerciales immobilières par l'intermédiaire de la SIC et des terrains d'aménagement de PDP, deux de ses filiales en propriété exclusive. Le mandat conféré à la SICL consiste à veiller à la réintégration et au réaménagement novateurs et valables sur le plan commercial de propriétés excédentaires du gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans les collectivités locales, tout en aménageant, en conservant et en gérant certains biens immobiliers et attractions touristiques canadiennes uniques. La SICL mène ses activités d'attractions touristiques par l'intermédiaire de la Tour nationale du Canada (« Tour CN »), du Centre des sciences de Montréal (« CSM »), du parc appartenant à PDP (« Parc Downsview ») et de la Société du Vieux-Port de Montréal inc. (« SVPM »).

En décembre 2014, la SICL a reçu une instruction (C.P. 2014-1379) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, intitulée « Décret donnant instruction à la Société immobilière du Canada limitée de procéder à la mise en œuvre de la réforme au régime de pension de retraite ». L'instruction visait à s'assurer que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts de 50 : 50 pour les services rendus au cours de la période, au titre des cotisations aux régimes de retraite, entre les employés et l'employeur, qui a été instauré graduellement pour tous les participants à compter du 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, la Société avait entièrement mis en œuvre les exigences de l'instruction, et y est restée conforme depuis cette date.

En juillet 2015, la SICL a reçu une instruction (C.P. 2015-1113) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Cette instruction visait à harmoniser les politiques, lignes directrices et pratiques de la SICL en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor en matière de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements conformément aux obligations juridiques de la SICL, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Au 31 mars 2016, la SICL avait entièrement mis en œuvre les exigences de l'instruction, et y est restée conforme depuis cette date.

Le siège social de la SICL et de ses filiales (collectivement la « Société ») est situé au 1, avenue University, bureau 1700, Toronto (Ontario), Canada.

Le Conseil d'administration de la SICL a approuvé les états financiers consolidés le 27 novembre 2024.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

B) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la SICL ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf indication contraire à cet effet. Les états financiers consolidés sont préparés sur une base de continuité d'exploitation et présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société, arrondis au millier près. Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme, dans tous leurs aspects significatifs, aux exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indications contraires.

C) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et de ses filiales, lesquelles sont sous le contrôle de la Société. Le contrôle existe lorsque l'investisseur dispose d'un pouvoir sur l'entité détenue, qu'il est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les comptes de la SIC, de PDP et de la SVPM, filiales en propriété exclusive de la SICL, sont consolidés avec ceux de la SICL.

La Fondation du Centre des sciences de Montréal (« FCSM ») est une entité structurée qui est consolidée, car la Société a conclu qu'elle la contrôle. La FCSM est un organisme sans but lucratif fondé en 2000. Elle gère les fonds et les activités de collecte de fonds pour le seul bénéfice du CSM. La FCSM doit remettre tous les fonds à la SVPM afin qu'ils puissent être utilisés pour les activités du CSM.

Lorsque la Société détient moins que la majorité des droits de vote ou droits semblables d'une entité, elle prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer si elle contrôle l'entité en question.

La Société réévalue si elle contrôle ou non une entité détenue si les faits et les circonstances indiquent qu'il y a des changements à un ou plusieurs des trois éléments qui constituent le contrôle. La consolidation d'une filiale commence lorsque la Société en obtient le contrôle et cesse lorsqu'elle le perd. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat global (perte) à compter de la date où la Société en acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle elle cesse de contrôler l'entité.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés à l'entité afin d'harmoniser ses méthodes comptables avec celles de la Société.

Tous les soldes et toutes les transactions intragroupes, ainsi que toutes les pertes et tous les profits non réalisés découlant des transactions entre la SICL, ses filiales et la fondation précitées, ont été éliminés.



D) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Société comptabilise les produits comme suit :

I. Ventes immobilières

Les produits tirés des ventes immobilières sont comptabilisés au moment du transfert du contrôle du bien immobilier au client. Les ventes immobilières n'ont généralement qu'une seule obligation d'exécution. Jusqu'à ce que ce critère soit satisfait, tous les produits reçus sont constatés comme des acomptes du client. Les produits sont évalués par rapport au prix de transaction convenu par contrat.

II. Location

La Société a conservé le contrôle de ses immeubles de placement et comptabilise donc les contrats de location conclus avec les locataires à titre de contrats de location-exploitation. La Société loue également à des locataires certains biens immobiliers qui sont classés comme immobilisations corporelles. La comptabilisation des produits tirés d'un contrat de location commence lorsque le locataire a le droit d'utiliser le bien loué. Cela correspond généralement à la date d'entrée en vigueur du contrat de location; lorsque la Société doit effectuer des améliorations locatives pour valoriser le bien immobilier, la comptabilisation a lieu à l'achèvement substantiel des travaux. Les améliorations locatives apportées dans le cadre d'un contrat de location sont comptabilisées comme un actif et passées en charges de façon linéaire sur la durée du contrat en question. La somme totale des loyers contractuels à percevoir aux termes des contrats de location-exploitation est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la partie non résiliable du contrat de location, ainsi que toute autre condition, au gré du locataire, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, pour les contrats de location en vigueur. Un loyer à recevoir, qui est inclus dans les créances clients et autres actifs, est comptabilisé pour la différence entre les produits de location comptabilisés et la somme contractuelle touchée.

Les produits de location comprennent également les loyers participatifs proportionnels et le recouvrement des charges d'exploitation, y compris les impôts fonciers. Les recouvrements de charges opérationnelles de location sont comptabilisés durant la période où les frais recouvrables sont imputables aux locataires.

III. Location provenant d'activités intérimaires

En plus des produits de location associés à ses immeubles de placement, la Société touche des produits de location provenant de dispositions contractuelles conclues avec les locataires de certains biens commerciaux et de certaines propriétés résidentielles destinés à l'aménagement qui font partie des stocks. Ces dispositions contractuelles sont généralement à court terme et renouvelables annuellement, et sont considérées à titre provisoire à l'égard des activités d'aménagement immobilier. Comme il est décrit à la note 2.N)I), la Société a fait appel à son jugement pour établir si les biens commerciaux et les propriétés résidentielles destinés à l'aménagement et dont elle tire des produits de location pour des activités intérimaires sont classés dans les stocks au lieu des immeubles de placement. La méthode de comptabilisation des produits pour les dispositions contractuelles accessoires correspond à celle qui s'applique aux dispositions contractuelles visant les immeubles de placement, comme l'explique la note 2.D)II).



IV. Attractions touristiques, aliments, boissons et autres produits d'accueil

Les produits tirés de la programmation et du stationnement, de la vente de billets, d'aliments et de boissons, de la vente d'événements et de concessions, ainsi que les produits d'accueil, des installations sportives, de la vente au détail et les produits divers sont comptabilisés au moment de la vente ou de la prestation des services, selon le cas.

E) COÛTS ANTÉRIEURS À L'ACQUISITION

Les coûts engagés liés aux biens immobiliers pour lesquels la Société ne dispose pas du titre de propriété ou d'une entente d'utilisation hâtive sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global (perte).

F) BIENS IMMOBILIERS

I. Immobilisations corporelles

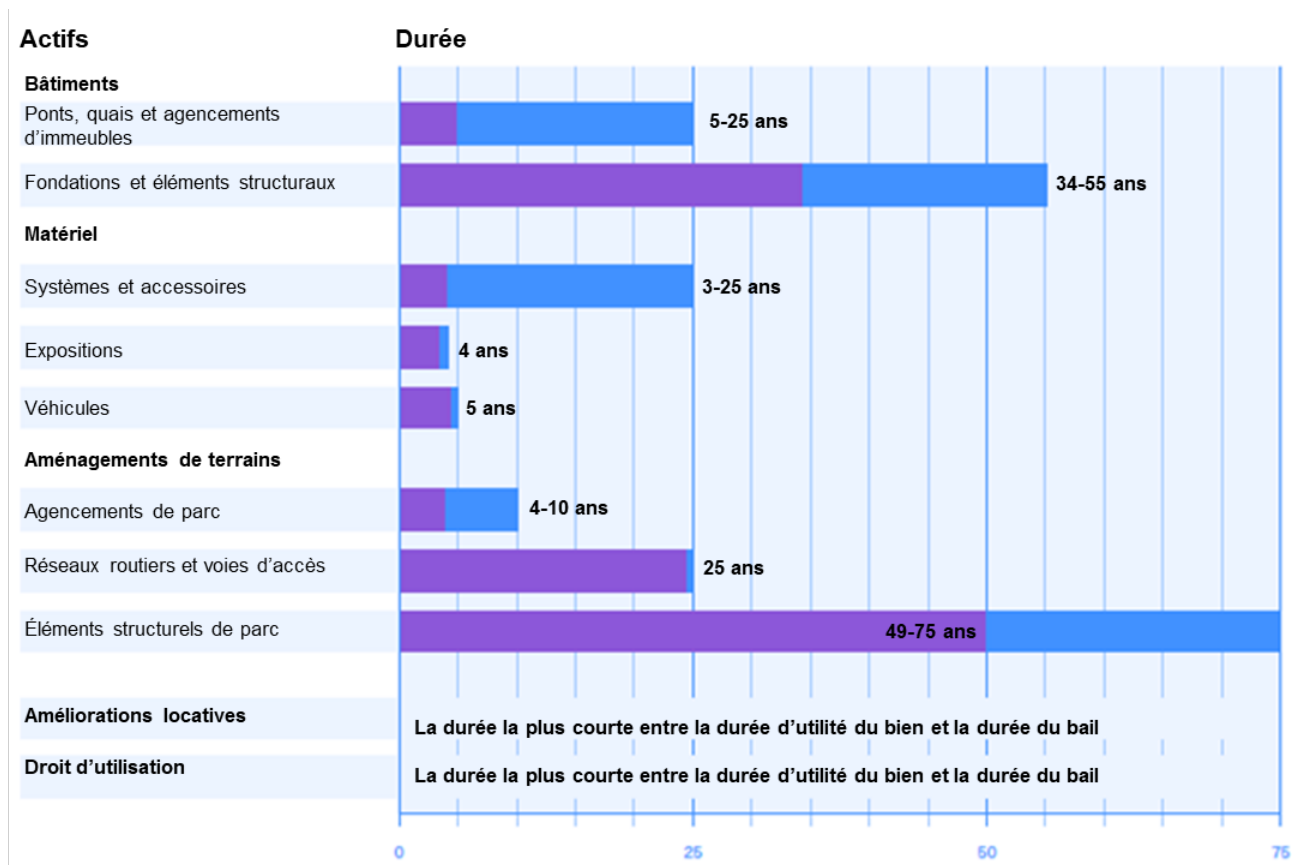
Les immobilisations corporelles (« IC ») incluent les biens immobiliers détenus pour la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives. Toutes les IC sont comptabilisées à leur coût d'origine, déduction faite de l'amortissement et de toute perte de valeur. Le coût d'origine inclut les frais directement attribuables à l'acquisition des biens en question.

La Société a des obligations découlant de contrats de location-exploitation pour des bureaux et du matériel divers. La durée de ces contrats varie d'un à cinq ans. Les contrats de location contiennent une grande diversité de modalités. Les contrats de location sont comptabilisés en tant que droits d'utilisation et passif au titre des contrats de location correspondant, à la date à laquelle la Société a la jouissance du bien immobilier loué. Chaque paiement de location est réparti entre le passif au titre des contrats de location et les coûts de financement. Le droit d'utilisation est déprécié selon la méthode linéaire, sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile des biens et la durée du contrat de location.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les paiements de location sont actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou au taux d'emprunt supplémentaire de la Société. Les droits d'utilisation sont évalués au coût, composé du montant de l'évaluation initiale du passif locatif, plus tous les paiements de location versés au locataire jusqu'à la date de début, moins tous les avantages dans les contrats de location reçus, l'estimation initiale des coûts de restauration et tous les coûts directs initiaux engagés par le locataire.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable du bien ou comptabilisés à titre d'actif distinct, comme il convient, seulement lorsqu'il est probable que la Société tirera à l'avenir des avantages économiques associés au bien et qu'il est possible d'évaluer avec fiabilité le coût du bien. La valeur comptable des éléments qui sont remplacés est décomptabilisée. Tous les autres frais de réparation et d'entretien sont imputés à l'état consolidé du résultat global (perte) de la période durant laquelle ils sont engagés.

L'amortissement, établi suivant la méthode des immobilisations par composante, est calculé selon la méthode linéaire afin de répartir les coûts sur la durée d'utilité des biens ou sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile des biens et la durée du contrat de location, comme suit :



La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs font chaque année l'objet d'un examen et d'un ajustement, au besoin.

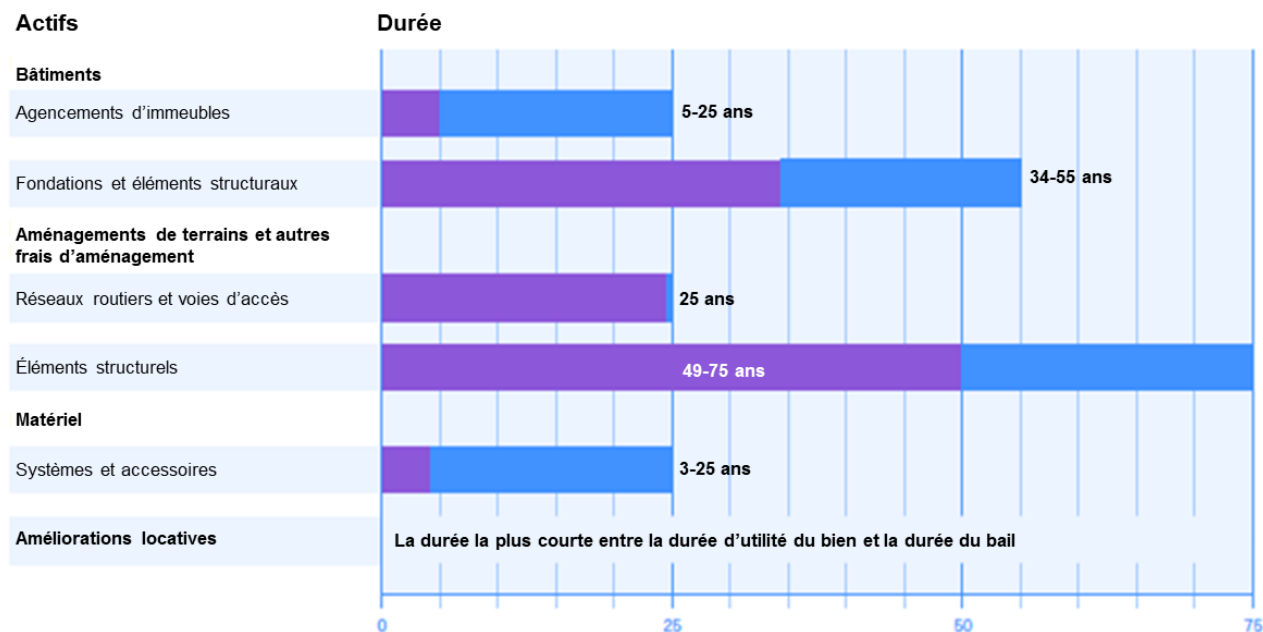
Certains immeubles appartenant à la Société font double emploi; elle en loue une partie à des locataires et utilise le reste à des fins administratives. Lorsqu'une proportion considérable de l'immeuble est occupée par le propriétaire, la Société classe l'immeuble comme une immobilisation corporelle.

II. Immeubles de placement

La Société détient des immeubles de placement dans le but premier de réaliser des produits locatifs ou une valorisation du capital, voire les deux, mais ne les utilise pas dans le cours normal de ses activités. Les immeubles de placement comprennent également des biens immobiliers en construction ou en aménagement en vue d'une utilisation ultérieure comme immeubles de placement.

La Société applique le modèle de comptabilité du coût, dans lequel les immeubles de placement sont évalués de la même manière que les immobilisations corporelles (note 2.FI)), sauf lorsque le bien immobilier répond au critère nécessaire pour être classé comme étant destiné à la vente; dans ce cas-là, le bien immobilier est évalué conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

L'amortissement, établi suivant la méthode des immobilisations par composante, est calculé selon la méthode linéaire afin de répartir les coûts sur la durée d'utilité des biens ou sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile des biens et la durée du contrat de location, comme suit :



Les autres frais d'aménagement comprennent les dépenses directes à l'égard des immeubles de placement. Cela pourrait inclure les sommes versées aux entrepreneurs pour la construction, les coûts d'emprunt, les frais de planification et de conception, les coûts de préparation des sites, les honoraires juridiques, les impôts fonciers, les coûts indirects de construction et autres coûts connexes.

Dès le début d'un projet de développement et jusqu'à la date d'achèvement, la Société comptabilise à l'actif les coûts directs d'aménagement, les impôts fonciers et les coûts d'emprunt directement attribuables au projet. Par ailleurs, les frais initiaux directs de location engagés par la Société dans la négociation et la réalisation des contrats de location avec ses locataires sont ajoutés à la valeur comptable des immeubles de placement. La direction juge que l'achèvement correspond à l'achèvement des travaux de construction et à l'obtention de tous les permis d'occuper et autres principales approbations requises. L'amortissement commence dès l'achèvement de l'aménagement.

III. Stocks

Les biens acquis ou en voie de construction et destinés à la vente dans le cours normal des activités, et non détenus à des fins de location ou de valorisation du capital, sont comptabilisés à titre de stocks et évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts sont répartis en fonction de la superficie vendable de chaque projet ou des lotissements, selon la proportion des produits prévus ou du coût moyen actuel par acre. Une dépréciation des stocks à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global (perte). La valeur nette de réalisation est fondée sur des projections de flux de trésorerie, en tenant compte du plan d'aménagement propre à



chaque projet et de la meilleure estimation de la direction concernant la conjoncture la plus probable qui prévaudra sur le marché.

La Société comptabilise à l'actif tous les coûts directs engagés lors de l'acquisition, de l'aménagement et de la constitution des stocks. Ceux-ci incluent notamment : les titres francs et les baux pour les terrains, les sommes versées aux entrepreneurs pour la construction, les coûts d'emprunt, les frais de planification et de conception, les coûts de préparation des sites, les honoraires juridiques, les taxes de transfert de propriété, les impôts fonciers, les coûts indirects de construction et autres coûts connexes. Les frais de vente comme les commissions et les programmes de commercialisation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La période d'aménagement commence lorsque les dépenses sont engagées et que les activités nécessaires pour préparer le bien à son utilisation prévue sont en cours. La comptabilisation à l'actif cesse lorsque le bien est prêt à son utilisation prévue. Durant la phase d'aménagement, tout produit de location et charges connexes liées au projet sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global (perte) de l'exercice (note 2.D)III)). Les coûts engagés pour des biens immobiliers pour lesquels la Société ne dispose pas du titre de propriété ou d'une entente d'utilisation hâtive sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global (perte).

La Société classe ses biens immobiliers comme biens immobiliers en voie d'aménagement, biens immobiliers destinés à la vente ou biens immobiliers destinés à l'aménagement futur. Les biens en voie d'aménagement sont classés comme des « biens immobiliers en voie d'aménagement », tandis que ceux qui sont viabilisés et prêts pour la vente, ou que la Société a l'intention de vendre dans leur état actuel sans engager d'importants frais supplémentaires, sont classés comme des « biens immobiliers destinés à la vente ». Les biens immobiliers classés comme « biens immobiliers destinés à l'aménagement futur » sont des biens dont l'aménagement actif n'a pas encore commencé. Les frais engagés pour les biens immobiliers classés comme « biens immobiliers destinés à l'aménagement futur » et « biens immobiliers destinés à la vente » sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global (perte).

Les stocks, quel que soit le classement des biens immobiliers, sont considérés comme des actifs courants lorsqu'ils devraient être vendus dans les 12 mois suivants et réalisés à titre de coût d'aménagement immobilier. Les stocks qui ne devraient pas être vendus dans les 12 mois suivants sont catégorisés dans les actifs non courants. Les stocks non liés aux biens immobiliers (c.-à-d. opérationnels) sont détenus intégralement par la Tour CN et la SVPM et sont comptabilisés aux créances clients et autres actifs dans l'état consolidé de la situation financière.

G) INTÉRÊTS DANS LES PARTENARIATS

Un placement dans un partenariat est classé comme entreprise commune ou coentreprise en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur. Une entreprise commune constitue un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci, tandis qu'une coentreprise se veut un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont seulement des droits sur l'actif net de celle-ci. Lorsqu'elle effectue cette évaluation, la Société considère la structure du partenariat, la forme juridique des véhicules distincts, les stipulations de l'accord contractuel et les autres faits et circonstances. La Société évalue séparément sa participation dans chacun de ses partenariats pour déterminer s'il doit être comptabilisé comme une entreprise commune ou d'après la méthode de la mise en équivalence, selon que le placement est défini comme une entreprise commune ou une coentreprise.



H) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

I. Dépréciation d'actifs financiers

La Société applique une approche du modèle de dépréciation appropriée aux actifs financiers, selon la catégorie des actifs financiers. Les modèles de dépréciation applicables aux termes de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* comprennent l'approche générale et l'approche simplifiée. La Société adopte l'approche simplifiée, qui comptabilise les pertes sur prêt attendues en fonction de leur durée de vie pour les créances clients, et l'approche générale pour les autres actifs financiers. Les résultats du modèle de l'approche générale des pertes sur prêt attendues servent à réduire la valeur comptable de l'actif financier au moyen d'un compte de provision pour pertes sur créances, et les fluctuations de l'évaluation de ce compte sont constatées dans l'état consolidé du résultat global (perte). En cas d'augmentation considérable du risque de crédit, la norme IFRS 9 nécessite d'envisager l'estimation du défaut sur la durée de vie restante de l'actif selon le modèle de l'approche générale des pertes de crédit attendues.

II. Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication qu'un actif non financier pourrait être déprécié. En présence de tels signes, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif (note 2.F)). La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif (ou d'une UGT) dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et elle est alors réduite à sa valeur recouvrable.

Pour les actifs non financiers, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des signes que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'UGT). Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si un changement est survenu dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. La reprise est limitée, afin que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ni ne soit supérieure à la valeur comptable qui aurait été établie, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'actif dans les exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans la perte de valeur, les coûts antérieurs à l'acquisition et les radiations dans l'état consolidé du résultat global (perte).

I) TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements peuvent comprendre l'encaisse et les placements hautement liquides, comme les fonds du marché monétaire et les dépôts à terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une échéance initiale à compter de la date d'achat de trois mois ou moins et sont remboursables par anticipation en tout temps. Les placements à court terme ont une échéance initiale à compter de la date d'achat de trois mois ou plus et sont remboursables par anticipation dans les 12 prochains mois.

Les placements à long terme ont une échéance initiale à compter de la date d'achat de plus de 12 mois.



J) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les charges d'impôts comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global (perte), sauf dans la mesure où elle a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

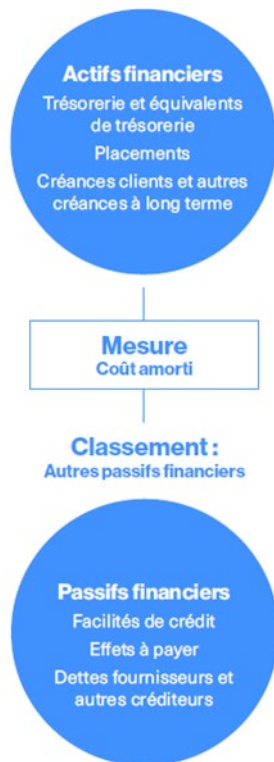
L'impôt exigible représente l'impôt prévu à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de la période en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou essentiellement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir concernant les exercices antérieurs.

L'impôt différé est présenté selon la méthode du report variable axée sur le bilan, en provisionnant les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs aux fins de présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins fiscales. Le montant de l'impôt différé présenté repose sur le mode attendu de recouvrement ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou essentiellement en vigueur à la date de clôture. Un actif d'impôt différé est comptabilisé uniquement dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront d'utiliser l'actif en question. Les actifs d'impôts différés sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe se réalisera.

K) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement : Prêts et créances

L'illustration ci-dessous résume l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la Société :



I. Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou comme coût amorti. La classification dépend du modèle de gestion des actifs financiers de la Société et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Les actifs détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels, lorsque ces derniers représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les intérêts et produits au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou toute perte découlant de la sortie du bilan sont directement comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global (perte). Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la perte de valeur, les coûts antérieurs à l'acquisition et les radiations dans l'état consolidé du résultat global (perte).

II. Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur au moyen du résultat net, suivant le cas. Les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur; après la constatation initiale, ils sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.



L) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société fait face à une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés, qu'il est probable que des ressources soient requises pour régler l'obligation et qu'il soit possible d'en estimer le montant de façon fiable. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative, la provision est évaluée à la valeur actualisée. Les provisions sont déterminées selon la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, à l'aide d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. La hausse de la provision en raison du temps écoulé est comptabilisée dans les frais de financement.

I. Coûts de mise hors service d'immobilisations

Une provision pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en ce qui a trait aux immeubles et aux terrains contenant des matériaux dangereux est comptabilisée dans la mesure où la Société est tenue de remédier aux dommages causés précédemment, qu'il est plus probable qu'improbable que la Société soit tenue d'éteindre cette obligation, qu'il existe une obligation envers une autre partie, et qu'une estimation raisonnable des coûts futurs et des taux d'actualisation peut être faite. Ces obligations sont comptabilisées au cours de la période où elles surviennent en fonction de la valeur de la meilleure estimation des dépenses requises pour régler l'obligation actuelle, actualisée à un taux d'intérêt sans risque. Par la suite, à chaque date de clôture, l'obligation est ajustée par une charge de désactualisation, et toute variation des montants estimés pour régler l'obligation et les changements importants du taux d'actualisation, de l'inflation et des risques. Les coûts associés sont comptabilisés comme éléments de la valeur comptable de l'actif connexe.

La Société évalue toutes ses activités et tous ses emplacements et installations comportant des risques afin de recenser les risques environnementaux potentiels. Les emplacements et les installations qui sont considérés comme présentant un risque environnemental font l'objet d'une évaluation complète, et des mesures correctives ont été ou seront prises, le cas échéant, pour éliminer ou atténuer ces risques. Le processus de gestion continue des risques actuellement en place permet à la Société d'examiner ses activités et ses biens dans des conditions normales d'exploitation et de faire le suivi des accidents qui pourraient survenir. Les biens qui peuvent être contaminés, ou toutes les activités ou tous les biens qui peuvent causer une contamination sont évalués afin d'établir la nature et l'étendue de la contamination, et un plan d'action est élaboré pour se conformer aux exigences de remise en état, au besoin.

II. Paiements en remplacement d'impôts et actions en justice

Une provision pour les paiements en remplacement d'impôts et les actions en justice est comptabilisée lorsque la direction est d'avis qu'il existe une obligation actuelle en raison d'un événement passé, qu'il est plus probable qu'improbable que la Société sera tenue de régler l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

M) JUGEMENTS IMPORTANTS DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Lors de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a porté les jugements importants suivants qui ont eu l'effet le plus significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés :



I. Immeubles de placement

Les méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 2.F)II). Pour appliquer ces méthodes, des décisions sont prises au sujet des immeubles de placement en voie d'aménagement afin d'établir le moment où le bien est achevé.

II. Stocks

Les méthodes de la Société concernant les stocks de biens immobiliers sont décrites à la note 2.F)III). Pour appliquer ces méthodes, la Société formule des jugements concernant le classement de certains biens en stock.

III. Contrats de location

La méthode comptable de la Société à l'égard de la comptabilisation des produits est décrite à la note 2.D)II). En ce qui a trait à cette méthode, la Société doit déterminer si une amélioration locative fournie dans le cadre d'un contrat de location rehausse la valeur du bien loué afin d'établir si un tel montant peut être comptabilisé comme ajout à un immeuble de placement. Les améliorations locatives apportées dans le cadre d'un contrat de location sont comptabilisées comme un actif et passées en charges de façon linéaire sur la durée du contrat en question.

La Société doit également porter des jugements dans le cas de certains contrats de location, particulièrement ceux à long terme aux termes desquels les locataires occupent la majeure partie ou la totalité d'un bien immobilier, s'il s'agit de contrats de location simple ou de location-financement.

IV. Provisions

Les méthodes comptables de la Société relatives aux provisions sont décrites à la note 2.L). Pour appliquer ces méthodes, la Société formule des jugements concernant les meilleures estimations de la probabilité, du moment et de la valeur prévue de ses obligations éventuelles.

V. Impôts sur le résultat

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans de nombreuses administrations canadiennes et elle doit formuler des jugements importants lors de l'établissement de la provision pour les impôts sur le résultat. La Société comptabilise des passifs pour les impôts prévus liés à des questions d'audit en fonction d'estimations à savoir si des impôts supplémentaires seront établis. Lorsque l'issue définitive de ces questions fiscales diffère des montants comptabilisés initialement, cette différence influera sur la charge d'impôts ainsi que sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés de la Société au cours de l'exercice où ils sont établis (note 18).

La Société porte des jugements importants au sujet de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés en fonction des attentes de rentabilité future et des stratégies de planification fiscale. Des changements dans les attentes ou l'incapacité à mettre en œuvre les stratégies de planification fiscale pourraient entraîner la décomptabilisation des actifs d'impôts différés au cours des périodes futures.



VI. Contrôle sur les entités structurées

La méthode comptable de la Société en matière de consolidation est décrite à la note 2.C). La Société a évalué si elle contrôlait ou non la FCSM selon qu'elle avait ou non la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de cette dernière. Lorsqu'elle a porté ce jugement, elle a pris en compte la composition du conseil d'administration de la FCSM et le pouvoir détenu par les principaux administrateurs de la Fondation en ce qui a trait aux activités pertinentes. Après évaluation, la Société a conclu que, selon le pouvoir que détiennent les principaux administrateurs, qui sont des dirigeants ou des administrateurs de la SICL, sur les activités pertinentes de la FCSM, elle a bien le contrôle sur cette dernière.

VII. Partenariats

La méthode comptable de la Société en matière de partenariats est décrite à la note 2.G). Lorsqu'elle applique cette méthode, elle porte des jugements pour savoir si elle détient un contrôle conjoint et si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Pour en juger, la Société tient compte de la structure juridique et examine si un contrôle conjoint pour les décisions sur les activités pertinentes existe ou non selon les dispositions contractuelles. Après évaluation, la Société a conclu que le contrôle conjoint existe, car toutes les décisions portant sur les activités pertinentes exigent le consentement unanime des deux parties. De plus, étant donné que les partenariats n'ont pas été structurés au moyen d'un véhicule distinct, la Société a décidé que tous ses partenariats sont des entreprises communes.

N) ESTIMATIONS COMPTABLES ET HYPOTHÈSES IMPORTANTES

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite l'élaboration par la direction d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur la présentation des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent varier de façon importante par rapport à ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue.

Les estimations et hypothèses importantes utilisées pour établir les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les éléments suivants :

I. Stocks et coûts de l'aménagement immobilier

Pour établir des estimations de la valeur nette de réalisation de ses biens immobiliers, la Société se fonde sur des hypothèses relatives aux rendements et aux perspectives applicables dans le secteur et sur les conditions commerciales et économiques générales qui ont cours et dont on prévoit le maintien. Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations des actifs sont limitées par la disponibilité de données comparables fiables et l'incertitude des prévisions relatives aux événements futurs. En raison des hypothèses qui doivent être établies pour arriver à des estimations de la valeur nette de réalisation, ces estimations, par leur nature, sont subjectives et ne se soldent pas en une détermination précise de la valeur des actifs.

Pour arriver aux estimations de la valeur nette de réalisation des biens immobiliers, la direction doit élaborer des hypothèses et des estimations quant aux coûts futurs qui pourraient être engagés pour se conformer aux lois et autres exigences. Des estimations des coûts futurs d'aménagement sont également utilisées pour attribuer les coûts actuels d'aménagement aux phases des projets. Ces



estimations peuvent toutefois être modifiées en fonction des ententes conclues avec les autorités réglementaires, des modifications aux lois et règlements, de l'utilisation ultime des biens immobiliers et de nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

La Société prépare chaque année un plan d'entreprise qui comprend une analyse pro forma de chacun de ses projets immobiliers, y compris des produits escomptés et des coûts prévus. Ces analyses permettent d'établir le coût des ventes comptabilisées et la valeur nette de réalisation au niveau du projet. Ces analyses pro forma font l'objet d'un examen périodique et sont actualisées afin de tenir compte des renseignements à jour lorsque des événements se produisent et que les circonstances changent.

II. Évaluation des justes valeurs

Lorsque la juste valeur des actifs financiers, des immeubles de placement et des passifs financiers divulguée dans les notes annexes aux états financiers consolidés ne peut pas être établie à l'aide des cours de marchés actifs, la direction a recours à des modèles d'évaluation incluant le modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Ces modèles d'évaluation emploient les données de marchés observables, dans la mesure du possible, mais, lorsqu'il n'est pas possible de le faire, la direction fait appel à son jugement pour en établir la juste valeur. Cette décision peut inclure des données comme le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. L'évolution des hypothèses se rapportant à ces facteurs peut influencer sur la juste valeur présentée. Les estimations de la juste valeur des immeubles de placement qu'établit la Société sont examinées régulièrement par la direction en ayant recours à des évaluations indépendantes des biens et à l'information de gestion interne.

Les justes valeurs de tous les instruments financiers et les immeubles de placement doivent être classées selon la hiérarchie à trois niveaux suivante :

Niveau 1 – Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque leur valeur peut être fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 – Les instruments financiers sont classés au niveau 2 lorsqu'ils sont évalués selon des prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, des prix cotés sur des marchés non actifs ou des modèles utilisant des données observables.

Niveau 3 – Les instruments financiers sont classés au niveau 3 lorsque leur valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques semblables et qu'au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle n'est pas observable.

Les estimations et hypothèses importantes sous-tendant l'évaluation des actifs financiers, des immeubles de placement et des passifs financiers sont présentées dans les notes 5 et 21.

III. Durées d'utilité et composantes importantes

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immeubles de placement de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition, et leur pertinence est par la suite examinée chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'une immobilisation corporelle ou d'un immeuble de placement est jugée importante si son coût réparti est significatif comparativement au coût total du bien en



question. En outre, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des modes de consommation variables.

IV. Taux d'intérêt sur les effets à payer au gouvernement

Les effets à payer au gouvernement sont émis en contrepartie de l'acquisition de biens immobiliers. Ces effets sont payables selon la première des éventualités suivantes : à leur échéance ou à la date à laquelle devient disponible par le bénéficiaire net de la vente par la Société des biens immobiliers pour lesquels ont été émis ces effets, sauf dans un nombre limité de cas où les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut en exiger le paiement sans égard aux flux de trésorerie du bien. En ce qui a trait aux effets qui ne prévoient pas le moment où l'émetteur peut en exiger le paiement, le calendrier de remboursement est établi en fonction d'estimations de la période et des flux de trésorerie du bien. Les effets à payer ne portent pas intérêt. Les effets à payer ne portent pas intérêt et sont actualisés à un taux d'intérêt théorique fixe. Les intérêts théoriques s'accumulent et sont comptabilisés dans les biens immobiliers ou passés en charges, selon le cas.

V. Pertes de valeur et dépréciations

La direction examine chaque année ses biens dans le cadre du processus de planification organisationnelle et lorsque les événements ou les circonstances changent.

Dans le cas des stocks, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette de réalisation du bénéficiaire net prévu par la vente est inférieure à la somme de sa valeur comptable et des frais prévus pour l'achèvement. La valeur nette de réalisation est fondée sur une projection des flux de trésorerie futurs, qui tient compte du plan d'aménagement propre à chaque projet et de la meilleure estimation de la direction de la conjoncture prévue la plus probable qui prévaudra sur le marché.

Pour les autres actifs, comme les immeubles de placement et les immobilisations corporelles, des estimations de perte de valeur sont effectuées en se fondant sur une analyse des UGT – tel que le décrit la note 2.H)II) – et elles sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable du bien est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif (ou d'une UGT) diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La Société estime la juste valeur diminuée des coûts de sortie en utilisant les meilleures informations disponibles pour estimer le montant qu'elle pourrait obtenir de la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale, moins les coûts de sortie estimés. La Société estime la valeur d'utilité en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à leur valeur actualisée, en utilisant un taux avant impôts reflétant les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à cet actif. La détermination de la valeur actualisée des flux de trésorerie exige des estimations significatives comme les flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation appliqué.

VI. Impôts sur le résultat

La Société a recours à des estimations et à des hypothèses pour déterminer le montant des impôts courants et différés et tient compte des effets que peuvent avoir des situations fiscales incertaines et de la possibilité de devoir payer des impôts et des intérêts supplémentaires.

La Société fait des estimations importantes lorsqu'elle évalue si elle est en mesure de recouvrer les actifs d'impôts différés selon son évaluation des estimations de la probabilité future et de la fusion de ses filiales sur le plan juridique. Le plan d'entreprise actuel et les résultats futurs attendus de la



Société devraient générer suffisamment de bénéfices imposables pour recouvrer les actifs d'impôts différés. Par le passé, la Société a été rentable et a atteint constamment les objectifs de rentabilité de son plan d'entreprise.

3. MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES ET DE L'INFORMATION À FOURNIR

A) Modifications des méthodes comptables et de l'information à fournir

I. Présentation des états financiers

En janvier 2020, le CNCI a publié des modifications de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* concernant le classement des passifs en passifs à court et à long terme qui fournissent une approche plus générale du classement des passifs selon la norme IAS 1 sur la base des accords contractuels en vigueur à la date de clôture.

Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après et doivent être appliquées rétroactivement. Une application anticipée est autorisée.

II. Obligation locative découlant d'une cession-bail.

En septembre 2022, le CNCI a publié des modifications à la norme IFRS 16 *Contrats de location* concernant l'obligation locative découlant d'une cession-bail. En vertu de ces modifications, un vendeur-preneur est tenu d'évaluer ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail d'une manière qui ne comptabilise pas le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation conservé.

Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après. Une application anticipée est autorisée.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

B) Prises de position comptables futures

I. Modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7

Le 30 mai 2024, le CNCI a publié des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7) pour donner suite aux conclusions du suivi après mise en œuvre des dispositions relatives au classement et à l'évaluation de la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après.

II. IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

La norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* a été publiée par le CNCI le 9 avril 2024. La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*.

La norme IFRS 18 vise à établir des dispositions relatives à la présentation et à la divulgation de l'information dans les états financiers à vocation générale (états financiers) pour faire en sorte qu'ils fournissent des renseignements pertinents et fidèles à l'actif, au passif, aux capitaux propres, aux revenus et aux dépenses de la société.

Cette norme entre en vigueur pour les périodes de déclaration commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après.

La Société évalue l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur les états financiers consolidés.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société se composent principalement de la Tour CN, du Parc Downsview, du CSM et des quais de la SVPM.

La Société détient 32,5 millions de dollars (38,1 millions de dollars au 31 mars 2024) d'immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont toujours en service.

La valeur comptable brute des immobilisations corporelles au 30 septembre 2024 comprend des immobilisations corporelles en construction de 25,8 millions de dollars (27,9 millions de dollars au 31 mars 2024).

Coût ou coût présumé

	Terrains	Tupper	Matériel	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments (droit d'utilisation)	Matériel (droit d'utilisation)	Total
Solde au 31 mars 2023	28 694 \$	191 593 \$	50 580 \$	30 335 \$	2 404 \$	4 496 \$	629 \$	308 731 \$
Acquisitions	39	14 414	2 902	1 225	-	198	115	18 893
Sorties	-	(15 465)	(4 864)	(48)	-	-	(45)	(20 422)
Solde au 31 mars 2024	28 733 \$	190 542 \$	48 618 \$	31 512 \$	2 404 \$	4 694 \$	699 \$	307 202 \$
Acquisitions	49	4 266	1 725	467	30	-	69	6 606
Sorties	-	(5 813)	(346)	-	-	-	-	(6 159)
Solde au 30 septembre 2024	28 782 \$	188 995 \$	49 997 \$	31 979 \$	2 434 \$	4 694 \$	768 \$	307 649 \$

Amortissement et perte de valeur

	Terrains	Tupper	Matériel	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments (droit d'utilisation)	Matériel (droit d'utilisation)	Total
Solde au 31 mars 2023	- \$	92 787 \$	42 242 \$	7 674 \$	1 341 \$	2 761 \$	587 \$	147 392 \$
Amortissement	-	6 005	1 881	895	349	585	8	9 723
Sorties	-	(15 220)	(4 820)	-	-	-	(45)	(20 085)
Perte de valeur	-	8 614	1 368	-	-	-	73	10 055
Solde au 31 mars 2024	- \$	92 186 \$	40 671 \$	8 569 \$	1 690 \$	3 346 \$	623 \$	147 085 \$
Amortissement	-	3 069	992	663	175	293	2	5 194
Sorties	-	(5 813)	(343)	-	-	-	-	(6 156)
Perte de valeur	-	3 872	567	-	-	-	11	4 450
Solde au 30 septembre 2024	- \$	93 314 \$	41 887 \$	9 232 \$	1 865 \$	3 639 \$	636 \$	150 573 \$

Valeurs comptables

Au 31 mars 2024	28 733 \$	98 356 \$	7 947 \$	22 943 \$	714 \$	1 348 \$	76 \$	160 117 \$
Au 30 septembre 2024	28 782 \$	95 681 \$	8 110 \$	22 747 \$	569 \$	1 055 \$	132 \$	157 076 \$

La Société a évalué la valeur comptable de ses immobilisations corporelles au 30 septembre 2024 afin de déterminer si une perte de valeur ou une reprise de dépréciation devrait être comptabilisée.

La perte de valeur est évaluée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »), et est égale au montant de la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. Au cours de l'exercice, la SVPM a comptabilisé une perte de valeur de 4,5 millions de dollars (10,0 millions de dollars au 31 mars 2024).

L'UGT de la SVPM, dans laquelle la perte de valeur est comptabilisée, est considérée par la direction comme constituant l'intégralité de l'actif de la SVPM, à l'exception de l'édifice Allan, car les flux de trésorerie de l'actif ou des groupes d'actifs de la SVPM dépendent de l'actif et des autres groupes d'actifs de la SVPM et ne peuvent pas être identifiés individuellement. L'UGT de la SVPM comprend des espaces publics, divers quais, des parcs de stationnement et le CSM. L'édifice Allan a été exclu de l'UGT de la SVPM, car ses flux de trésorerie sont indépendants de l'actif de la SVPM.

Le montant recouvrable de l'UGT de la SVPM est considéré comme étant nominal. Le niveau de la hiérarchie de la juste valeur est considéré comme un niveau 3. La Société a utilisé les flux de trésorerie actualisés de l'UGT de la SVPM pour déterminer que la juste valeur est nominale. Les flux de trésorerie d'exploitation annuels de l'UGT de la SVPM sont négatifs et devraient rester négatifs dans un avenir prévisible. En outre, des dépenses en immobilisations, qui influent encore négativement sur les flux de trésorerie, sont nécessaires pour soutenir les opérations et entretenir les actifs existants de la SVPM.

Selon l'hypothèse clé de la direction dans la détermination de la juste valeur, les flux de trésorerie projetés prévisibles de l'UGT de la SVPM continueront d'être nominaux. Cette hypothèse est étayée par les résultats réels de l'exercice précédent et par les projections financières actuelles de la direction à l'égard de l'UGT de la SVPM pour l'avenir. Ces hypothèses concernant les flux de trésorerie nets projetés reposent sur les utilisations de l'actif de l'UGT de la SVPM qui, selon la direction, ne devraient pas changer dans un avenir prévisible.

5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement de la Société comprennent principalement le terrain du Centre Rogers et le pied de la Tour CN, ainsi que les immeubles locatifs de PDP.

L'état consolidé du résultat global comprend ce qui suit :

	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits locatifs	3 677 \$	3 479 \$	7 485 \$	6 653 \$
Charges opérationnelles directes provenant des immeubles de placement qui ont généré des revenus de location au cours de la période	2 171	1 984	4 388	3 870
Charges opérationnelles directes provenant des immeubles de placement qui n'ont pas généré des revenus de location au cours de la période	-	-	-	2



Coût ou coût présumé

	Terrains	Tupper	Améliorations locatives	Aménagements de terrain et autres frais d'aménagement	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2023	5 413 \$	17 902 \$	10 180 \$	18 662 \$	2 010 \$	54 167 \$
Acquisitions	-	1 263	1 092	(148)	1 066	3 273
Sorties	-	(10)	(30)	-	(38)	(78)
Solde au 31 mars 2024	5 413 \$	19 155 \$	11 242 \$	18 514 \$	3 038 \$	57 362 \$
Acquisitions	-	277	(196)	49	58	188
Sorties	-	-	(178)	-	-	(178)
Solde au 30 septembre 2024	5 413 \$	19 432 \$	10 868 \$	18 563 \$	3 038 \$	57 372 \$

Amortissement et perte de valeur

	Terrains	Tupper	Améliorations locatives	Aménagements de terrain et autres frais d'aménagement	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2023	- \$	11 575 \$	6 915 \$	5 410 \$	1 773 \$	25 673 \$
Amortissement	-	983	661	529	234	2 407
Sorties	-	-	(30)	-	-	(30)
Solde au 31 mars 2024	- \$	12 558 \$	7 546 \$	5 939 \$	2 007 \$	28 050 \$
Amortissement	-	454	78	254	65	851
Sorties	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2024	- \$	13 012 \$	7 624 \$	6 193 \$	2 072 \$	28 901 \$

Valeurs comptables

Au 31 mars 2024	5 413 \$	6 597 \$	3 696 \$	12 575 \$	1 031 \$	29 312 \$
Au 30 septembre 2024	5 413 \$	6 420 \$	3 244 \$	12 370 \$	966 \$	28 471 \$

Les justes valeurs des immeubles de placement sont classées comme suit dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs – note 2.N)II) :

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
VALEUR			
IMMEUBLES DE PLACEMENT COMPTABLE			
30 septembre 2024	28 471 \$	- \$	142 610 \$
31 mars 2024	29 312 \$	- \$	142 610 \$

La juste valeur des immeubles de placement de la Société a été établie au 31 mars 2024 en ayant recours à une combinaison de techniques d'évaluation interne et à des consultants externes. Tous les immeubles de placement significatifs ont été évalués par des évaluateurs indépendants. Les consultants externes sont des évaluateurs agréés indépendants dont les qualifications professionnelles sont pertinentes et reconnues et qui possèdent une expérience récente en ce qui concerne l'emplacement et la catégorie des immeubles de placement faisant l'objet d'une évaluation. La direction examine trimestriellement les hypothèses afin d'actualiser la juste valeur estimée des immeubles de placement. Pour déterminer la juste valeur, on s'est servi de l'approche bénéfiques et de la technique de parité. Aux termes de l'approche bénéfiques, les produits annuels

nets sont capitalisés ou les produits nets prévus sont évalués à leur valeur actualisée après avoir pris en compte les flux futurs de produits de location et les charges opérationnelles prévues, ainsi que les taux d'actualisation et de capitalisation appropriés. Aux termes de la technique de parité, on utilise des données du marché provenant de transactions concernant des biens immobiliers similaires.

Les immeubles de placement évalués selon l'approche bénéfiques sont considérés comme étant de niveau 3 compte tenu de l'importance des données non observables.

Les données clés utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement selon l'approche bénéfiques s'établissent comme suit :

- Taux de capitalisation : fondé sur les conditions du marché où se situe l'immeuble.
- Bénéfice net d'exploitation : normalisé et suppose des produits locatifs et des frais de location en utilisant les conditions du marché actuelles.
- Taux d'actualisation : reflète l'évaluation du marché actuelle concernant l'incertitude du montant et du calendrier des flux de trésorerie.
- Valeur actualisée des flux de trésorerie : tient compte de l'emplacement, du type et de la qualité du bien et des conditions du marché actuelles pour des biens similaires.

La technique de parité utilise des données observables et est considérée comme étant de niveau 2, à moins qu'il y ait des données non observables significatives, auquel cas elle est considérée comme étant de niveau 3.

6. STOCKS

La Société comptabilise ses stocks au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et les classe comme suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Biens immobiliers destinés à l'aménagement futur	4 772 \$	96 842 \$
Biens immobiliers en voie d'aménagement	481 014	350 954
Biens immobiliers destinés à la vente	-	-
Total des stocks de biens immobiliers	485 786 \$	447 796 \$
Courants	86 866 \$	67 573 \$
Non courants	398 920	380 223
Total des stocks de biens immobiliers	485 786 \$	447 796 \$

7. CRÉANCES À LONG TERME

Les créances à long terme comprennent les éléments suivants :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Créances auprès de partenaires a)	64 278 \$	63 917 \$
Autres créances à long terme b)	1 021	985
	65 299 \$	64 902 \$

a) Les créances à long terme sur les partenaires représentent leur quote-part des effets à payer à verser à la Société. Cette dernière est responsable du montant total des effets à payer pour les biens

des Terrains de Jericho et des Terrains de Heather (collectivement, « les terrains de Vancouver ») et le bien au 299, avenue Carling, à Ottawa, dont certaines parties sont à recevoir des partenaires. Comme les effets à payer auxquels elles sont liées, les créances à long terme ne portent pas intérêt et le montant total du capital de 65,3 millions de dollars (65,3 millions de dollars au 31 mars 2024) a été actualisé selon un taux d'intérêt du marché moyen pondéré de 2,88 % (2,88 % au 31 mars 2024). Les montants seront remboursés à la première des deux dates suivantes : la vente des biens immobiliers liés à chaque créance à long terme ou les dates d'expiration prévues dans les accords de partenariat (voir la note 22).

b) Les autres créances à long terme représentent un billet à ordre ne portant pas intérêt concernant le solde restant de la vente d'un bien immobilier au cours de l'exercice précédent.

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Courants	10 846 \$	10 846 \$
Non courants	54 453	54 056
	65 299 \$	64 902 \$

D'après le calendrier prévu pour la vente des biens immobiliers ou les modalités de la vente, les remboursements du capital devraient se faire comme suit :

EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS (RESTE DE L'ANNÉE)	2025	10 846 \$
	2026	-
	2027	4 881
	2028	16 871
	2029	-
Exercices ultérieurs		33 741
Total partiel		66 339
Moins : montants représentant les intérêts théoriques		1 040
		65 299 \$

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Société détient 2,6 millions de dollars (2,6 millions de dollars au 31 mars 2024) en trésorerie et équivalents de trésorerie qui sont réservés à l'usage du CSM dans le cadre de son plan à long terme.

9. PLACEMENTS

La Société détient 4,5 millions de dollars au 30 septembre 2024 (4,5 millions de dollars au 31 mars 2024) en placement venant à échéance le 31 mai 2025. Les placements sont réservés à l'usage du CSM dans le cadre de son plan à long terme.

10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS

Les créances clients et autres actifs comprennent ce qui suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Charges payées d'avance et autres charges	9 652 \$	9 692 \$
Loyers et autres créances a)	38 934	42 498
Total	48 586 \$	52 190 \$
Courants	33 787 \$	38 687 \$
Non courants	14 799	13 503
	48 586 \$	52 190 \$

11. FACILITÉS DE CRÉDIT

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Facilité de crédit renouvelable à vue de 100 millions de dollars, non garantie, portant intérêt à des taux variant entre 50 points de base et le taux CORRA à terme plus 1,22 % par an, échéant le 31 mars 2032 a)	59 000 \$	56 600 \$
Facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars, prioritaire, non garantie, portant intérêt à 45 points de base b)	-	-
Total	59 000 \$	56 600 \$
Courants	59 000 \$	56 600 \$
Non courants	-	-
	59 000 \$	56 600 \$

a) La facilité de crédit est disponible pour financer la construction et l'aménagement et garantir les lettres de crédit de PDP.

La Société a utilisé la facilité de crédit pour garantir des lettres de crédit en cours de 7,1 millions de dollars (7,1 millions de dollars au 31 mars 2024). Le solde non utilisé de la facilité de crédit au 30 septembre 2024 s'élève à 33,9 millions de dollars (36,3 millions de dollars au 31 mars 2024).

b) La facilité de crédit est disponible pour garantir les lettres de crédit de la SIC. La Société a utilisé cette facilité de crédit pour garantir des lettres de crédit en cours de 19,7 millions de dollars (19,4 millions de dollars au 31 mars 2024). Le solde non utilisé de la facilité de crédit s'élève à 80,3 millions de dollars (80,6 millions de dollars au 31 mars 2024).

L'autorisation d'emprunter est examinée dans le cadre du processus de planification d'entreprise et requiert l'approbation annuelle du ministre des Finances (note 24).

12. EFFETS À PAYER

Les effets à payer ont été émis en contrepartie de l'acquisition de biens immobiliers et sont remboursables au gouvernement. Ces effets sont remboursables selon la première des dates suivantes : à leur échéance (2024 à 2050) ou six mois après la fin de l'exercice de la Société au cours duquel devient disponible le produit net de la vente par la Société des biens immobiliers pour lesquels ont été émis ces effets. Dans un nombre limité de cas, les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut en exiger le paiement sans égard aux flux de trésorerie du bien. Pour tous les effets, le gouvernement peut choisir d'en reporter le remboursement. Les effets à payer ne portent

pas intérêt. Aux fins comptables, les valeurs nominales des effets à payer sont actualisées et comptabilisées à leur juste valeur en tenant compte de la période estimative de leur remboursement, qui n'est pas fixe, ainsi que d'un taux d'intérêt fixe théorique qui est établi au moment de l'émission de ces effets, à l'exception d'un effet comme précisé ci-dessous. Les intérêts théoriques sont alors accumulés et comptabilisés dans les stocks ou passés en charges, le cas échéant, selon la méthode du taux de rendement constant, à un taux moyen pondéré de 2,8 % (2,8 % au 31 mars 2024).

Au cours de la période, les intérêts comptabilisés à l'actif se sont établis à 0,9 million de dollars (1,1 million au 30 septembre 2023) et les intérêts passés en charges se sont élevés à 0,6 million de dollars (1,6 million au 30 septembre 2023). D'après le calendrier antérieur et le calendrier prévu des flux de trésorerie des biens, les remboursements du capital sont estimés comme suit :

EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS (RESTE DE L'ANNÉE)	2025	22 946	\$
	2026	54 263	
	2027	9 100	
	2028	17 331	
	2029	43 085	
Exercices ultérieurs		165 883	
Total partiel		312 608	
Moins : montants représentant les intérêts théoriques		6 436	
		306 172	\$
Courants		22 946	\$
Non courants		283 226	
		306 172	\$

Le montant de 306,2 millions de dollars dans le tableau ci-dessus englobe un effet à payer de 19,0 millions de dollars qui n'a pas été actualisé, car la Société a appliqué les valeurs comptables de son prédécesseur au moment de l'obtention du contrôle de PDP en 2012. Ce billet est remboursable au gouvernement en 2050.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie et les changements hors trésorerie pour les effets à payer :

	Flux de trésorerie		Changements hors trésorerie		Total
	Remboursement		Acquisitions	Croissance	
Solde des effets à payer au 1 ^{er} avril 2023	- \$		- \$	- \$	299 471 \$
Intérêt capitalisé	-		-	2 307	2 307
Charge d'intérêts	-		-	2 904	2 904
Solde des effets à payer au 31 mars 2024	-		-	-	304 682 \$
Intérêt capitalisé	-		-	936	936
Charge d'intérêts	-		-	554	554
Solde des effets à payer au 30 septembre 2024					306 172 \$

13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les composantes des dettes fournisseurs et autres créditeurs se présentent comme suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Dettes fournisseurs	26 243 \$	34 546 \$
Dividende à payer	20 000	-
Loyers payables (note 2F))	1 249	1 625
Total	47 492 \$	36 171 \$
Courants	46 954 \$	35 305 \$
Non courants	538	866
	47 492 \$	36 171 \$

ENGAGEMENTS EN CAPITAL ET ENGAGEMENTS D'EXPLOITATION

I. Au 30 septembre 2024, les engagements à l'égard des biens immobiliers concernant la viabilisation des terrains et les autres coûts d'aménagement s'élèvent à 64,9 millions de dollars (57,9 millions de dollars au 31 mars 2024).

II. Au 30 septembre 2024, les engagements en capital pour les immobilisations corporelles se sont chiffrés à 8,7 millions de dollars (9,1 millions de dollars au 31 mars 2024).

14. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

	COÛTS D'ACHÈVEMENT a)	PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX b)	TOTAL
Solde au 31 mars 2024	6 075 \$	5 053 \$	11 128 \$
Provisions constituées au cours de la période	2 627		2 627
Provisions appliquées au cours de la période	(191)	(2 302)	(2 493)
Provisions reprises au cours de la période	-	(263)	(263)
Solde au 30 septembre 2024	8 511 \$	2 488 \$	10 999 \$
Courants			6 917 \$
Non courants			4 082
			10 999 \$

a) Les obligations liées aux coûts de viabilisation des terrains relatifs à des biens immobiliers vendus se sont établies à 8,5 millions de dollars. On estime que les coûts ont été engagés sur cinq ans; la majorité d'entre eux le seront au cours des 12 prochains mois. Les montants qui font l'objet d'une provision ont été calculés à partir des meilleures estimations de la direction, en tenant compte de la nature des travaux à exécuter, des délais requis pour leur achèvement, de l'expérience antérieure, du marché, ainsi que des risques liés à l'aménagement et à la construction.

b) Il y a des obligations environnementales de mise hors service de l'ordre de 2,5 millions de dollars (5,1 millions de dollars au 31 mars 2024) en ce qui concerne des projets immobiliers.

ÉVENTUALITÉS

Au 30 septembre 2024, la Société était partie à des litiges et à des réclamations qui surviennent de temps à autre dans le cours normal de ses activités, y compris des poursuites relativement à des contrats, à des privilèges de construction et à des questions d'emploi et d'environnement. La



Société évalue la probabilité de tout passif éventuel, dans la mesure où il n'est pas couvert par une assurance, en utilisant l'information dont elle dispose à l'heure actuelle, y compris les évaluations juridiques et d'autres renseignements disponibles, afin de déterminer les répercussions sur les états financiers consolidés. En se fondant sur l'information dont la Société dispose à l'heure actuelle, la direction estime qu'il est peu probable qu'un quelconque passif découlant de réclamations ou de procédures ait un effet significatif sur les présents états financiers consolidés. Cependant, comme ces questions sont sujettes à des incertitudes inhérentes et que leur issue est difficile à prévoir, l'opinion de la direction à l'égard de ces questions pourrait changer dans le futur.

Les activités de la Société sont régies par un bon nombre de lois et règlements fédéraux et provinciaux et par de nombreux règlements municipaux pour assurer de saines pratiques environnementales, en particulier en ce qui concerne la gestion des émissions, des eaux usées, des matériaux dangereux, des déchets et de la contamination des sols. Les décisions relatives au droit de propriété des biens immobiliers et à toute autre activité menée par la Société comportent un risque inhérent en matière de responsabilité environnementale.

La Société évalue toutes ses activités et tous ses emplacements et installations comportant des risques afin de recenser les risques environnementaux potentiels. Pour les biens qui pourraient présenter une contamination importante, la Société a évalué la probabilité de règlement comme étant faible. Toutefois, la Société n'a aucune garantie que des passifs et des coûts importants en matière d'environnement ne seront pas engagés à l'avenir ou que ces passifs et coûts n'aient pas de conséquences négatives importantes sur la situation financière de la Société.

15. CHARGES PAR NATURE

La nature des charges liées aux coûts d'aménagement immobilier, aux attractions touristiques, aux aliments, aux boissons et autres charges d'accueil, aux frais d'exploitation de location, aux frais généraux et administratifs, à la perte de valeur, aux coûts antérieurs à l'acquisition, aux radiations, aux intérêts et autres charges, est comme suit :

	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Coûts des stocks, des matières premières et des fournitures utilisés	10 280 \$	883 \$	11 370 \$	8 528 \$
Rémunération et avantages sociaux	19 673	17 216	35 902	32 238
Coût des aliments et des boissons	5 803	6 428	10 450	10 896
Charges de location	3 517	3 100	6 980	6 372
Impôts fonciers, dont les paiements en remplacement d'impôts (PERI)	3 036	3 867	6 383	7 258
Amortissement	3 100	2 983	6 263	6 066
Perte de valeur	1 535	141	4 450	2 625
Services publics	1 801	1 747	4 151	3 873
Coûts de construction	2 069	1 704	3 724	3 607
Honoraires professionnels	2 224	1 502	3 311	3 822
Frais liés aux attractions touristiques	1 833	2 227	3 220	3 878
Marketing et relations publiques	1 659	1 258	2 925	2 566
Frais en TI	898	770	1 584	1 502
Bureaux	498	486	949	1 163
Intérêt	240	1 004	759	2 188
Commissions	240	-	240	158
Autre	984	908	1 824	1 979
	59 390 \$	46 224 \$	104 485 \$	98 719 \$

16. CAPITAUX PROPRES

A) CAPITAL-ACTIONS

La SICL est autorisée à émettre trois actions qui ne peuvent être transférées qu'à une personne approuvée par le ministre désigné responsable de la SICL (le « ministre »). Il s'agit actuellement du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. Les trois actions autorisées ont été émises et sont détenues en fiducie pour Sa Majesté le Roi du chef du Canada par le ministre. Ces trois actions de la SICL n'ont qu'une valeur symbolique.

B) SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport comprend l'actif net de 249,6 millions de dollars acquis du ministre des Transports le 31 août 1995, plus les actifs nets de 36,1 millions de la SVPM et de PDP acquis le 29 novembre 2012, moins 104,5 millions virés au capital social. Le capital social de la SIC a par la suite été réduit de cette somme par des paiements à son actionnaire durant la période allant de 1996 à 2000, conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

17. CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE PRENEUR

Les loyers pour les contrats de location non résiliables sont les suivants :



	30 septembre 2024	31 mars 2024
Moins de 1 an	914 \$	821 \$
Entre 1 et 5 ans	1 380	948
Plus de 5 ans	1 093	-
Total	3 387 \$	1 769 \$

La Société a des obligations découlant de contrats de location-exploitation pour des bureaux et du matériel divers (voir la note 4). La durée de ces contrats varie d'un à dix ans.

CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE BAILLEUR

La Société loue ses immeubles de placement, ainsi que certains stocks et immobilisations corporelles, aux termes de contrats de location-exploitation dont la durée initiale varie de moins d'un an à 25 ans. Certains contrats sont assortis d'options de renouvellement, et un contrat dispose de neuf options de renouvellement de 10 ans. Les options de renouvellement de ces contrats n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessous.

Les paiements minimums de location annuels futurs des contrats non résiliables sont les suivants :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Moins de 1 an	17 978 \$	17 822 \$
Entre 1 et 5 ans	30 907	32 945
Plus de 5 ans	29 001	52 993
Total	77 886 \$	103 760 \$

Aux termes des ententes d'achat et de vente avec une partie liée, la Société est tenue de louer des logements au rabais en comparaison des taux du marché. Les unités louées ont généré 0,4 million de dollars en produits locatifs au cours de la période (0,5 million de dollars au 30 septembre 2023). Les contrats de location individuels sont renouvelés mensuellement.

Au cours de la période, un montant de 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars au 30 septembre 2023) a été comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global au titre des produits de location associés aux paiements de loyer variables.

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Charge d'impôts (recouvrement)				
Recouvrement de la charge d'impôts différée	(37) \$	(36) \$	(73) \$	(71) \$
Charge d'impôts exigible	6 695	7 063	10 100	11 049
Total de la charge d'impôts	6 658	7 027	10 027	10 978
Rapprochement du taux d'imposition effectif				
Bénéfice excluant l'impôt	23 833	26 042	31 564	35 579
Taux national d'imposition	26,1 %	26,3 %	26,0 %	26,2 %
Charge d'impôt en appliquant le taux national d'imposition	6 210 \$	6 836 \$	8 210 \$	9 325 \$
Charges non déductibles	2	7	6	25
Différences temporaires	(37)	(33)	(73)	(49)
Bénéfice non comptabilisé	400	(63)	1 676	1 195
Autres rajustements	83	280	208	482
Total de la charge d'impôts	6 658 \$	7 027 \$	10 027 \$	10 978 \$

L'actif d'impôts différés net comptabilisé au titre de PDP est de 49,7 millions de dollars (49,6 millions de dollars au 31 mars 2024). L'actif d'impôts différés a été comptabilisé sur la base d'un résultat imposable projeté suffisant.

La direction a déterminé qu'il n'est pas probable que les actifs d'impôts différés de la SVPM soient utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, le solde d'impôt différé a été réduit de l'avantage non comptabilisé.

Les différences temporaires brutes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est déclaré s'élèvent à 192,9 millions de dollars (182,2 millions de dollars au 31 mars 2024). Ce montant comprend 131,9 millions de dollars (125,6 millions de dollars au 31 mars 2024) liés aux pertes fiscales inutilisées qui commenceront à expirer en 2033.

19. ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Voici les composantes de la variation du fonds de roulement hors trésorerie et autres éléments dans les activités d'exploitation :



HAUSSE (BAISSE)	POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE		POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Créances clients et autres actifs	7 658 \$	9 320 \$	4 522 \$	17 655 \$
Créances à long terme	(180)	(233)	(397)	(502)
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	(5 335)	(7 728)	13 744	(15 048)
Dividende à payer	-	-	(20 000)	-
Provisions	2 616	1	2 364	2
Effets à payer	566	791	856	988
Produits différés	(1 114)	365	(296)	262
Loyers reçus d'avance, dépôts et autres passifs	258	(814)	(99)	(957)
Total	4 469 \$	1 702 \$	694 \$	2 400 \$

Des augmentations hors trésorerie dans les effets à payer (voir la note 12) ont été exclues des activités de financement et d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

20. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET SOLDES

La SICL est entièrement détenue par le gouvernement et elle est soumise au contrôle commun avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que les sociétés d'État. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Les soldes importants avec des parties liées sont les suivants :

I. La Société conclut avec des parties liées des accords d'achat et de vente visant à acquérir des biens immobiliers en échange d'effets à payer. Au cours de la période, la Société n'a acquis aucun bien immobilier auprès de parties liées (0 \$ au 30 septembre 2023).

Les effets à payer au gouvernement ne portent pas intérêt (note 12) et sont remboursables selon la première des dates suivantes : à leur échéance ou six mois après la fin de l'exercice de la Société au cours duquel devient disponible le produit net de la vente par la Société des biens immobiliers pour lesquels ont été émis ces effets, sauf dans un nombre limité de cas où les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut en exiger le paiement sans égard aux flux de trésorerie du bien.

La Société a une obligation au titre de la participation aux bénéfices de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 31 mars 2024) à une partie liée pour un bien immobilier vendu au cours de l'exercice précédent.

II. La Société détient des créances sur des organismes et ministères fédéraux s'élevant à 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 31 mars 2024).

III. La Société a conclu diverses ententes avec un ministère fédéral concernant le réaménagement potentiel de trois biens immobiliers à Ottawa (collectivement, les « biens immobiliers Collaboration »), lesquels appartiennent actuellement à ce ministère fédéral. Dans le cadre de ces ententes, la Société finance certains coûts relatifs aux biens immobiliers Collaboration, qui peuvent être recouverts du ministère fédéral dans certains cas. La Société a enregistré ces coûts de 7,6 millions de dollars (7,7 millions de dollars au 31 mars 2024) dans les créances clients et autres actifs sur l'état consolidé de la situation financière.

Les transactions importantes avec des parties liées sont les suivantes :

I. Au cours de la période, la Société a déclaré un dividende de 20,0 millions de dollars (10,0 millions de dollars au 30 septembre 2023) à son actionnaire, le gouvernement.



II. Au cours de la période, la Société n'a vendu aucun bien immobilier à des parties liées (0 \$ au 30 septembre 2023).

III. Au cours de la période, la Société a touché différents revenus locatifs et autres produits de ministères du gouvernement fédéral et d'organismes totalisant 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 30 septembre 2023) provenant surtout de contrats de location conclus avec le ministère de la Défense nationale et avec Services publics et Approvisionnement Canada.

IV. La rémunération des principaux membres du personnel de direction, qui comprennent l'équipe de la haute direction et le Conseil d'administration de la Société, est décrite dans le tableau suivant :

Pour la période terminée le 30 septembre	2024	2023
Avantages courants 1)	3 395 \$	3 112 \$
Avantages postérieurs à l'emploi 2)	126	131
	3 521 \$	3 243 \$

1) Les avantages courants comprennent les salaires, la rémunération au rendement, les prestations pour soins de santé et d'autres avantages pour les employés actuels.

2) Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations aux régimes de retraite.

21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres actifs courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs courants, des dividendes à payer ainsi que des dépôts et autres passifs équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La Société a évalué ses créances à long terme en actualisant les flux de trésorerie selon le taux courant du marché pour les emprunts, plus un facteur de risque de crédit pour ses clients et ses partenaires, sauf pour les créances à long terme sur des partenaires tiers qui, en raison de la nature des partenariats, ont été actualisées d'après les taux de rendement actuels des obligations d'État plus un risque associé aux projets en question.

La Société a évalué ses passifs financiers à long terme en actualisant les flux de trésorerie aux taux de rendement actuels des obligations d'État, plus un facteur d'actualisation pour le risque de crédit de la Société.

Aucune modification n'a été apportée à la technique d'évaluation des instruments financiers au cours de la période.

Le tableau suivant présente un résumé des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la Société selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2) :



AU 30 septembre 2024		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Classement	Valeur comptable	Juste valeur		
Actifs financiers				
Créances à long terme	65 299 \$		58 326 \$	- \$
Passifs financiers				
Effets à payer	306 172		264 746	-
Facilités de crédit	59 000		59 000	-

Au 31 mars 2024		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Classement	Valeur comptable	Juste valeur		
Actifs financiers				
Créances à long terme	64 902 \$	- \$	56 667 \$	- \$
Passifs financiers				
Effets à payer	304 682	-	261 183	-
Facilités de crédit	56 600	-	56 600	-

22. PARTENARIATS

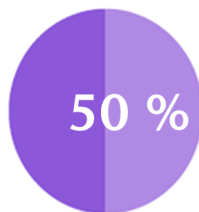
La Société a conclu un certain nombre de partenariats pour l'aménagement de terrain de biens immobiliers. Elle a évalué chaque partenariat au cas par cas et déterminé que, selon les conditions et la structure de l'accord contractuel, chacun est une entreprise commune. La Société comptabilise sa quote-part des actifs, passifs, produits des activités ordinaires et charges concernant ces biens immobiliers dans les postes respectifs des états financiers consolidés.

Participation

CLC Bosa
Calgary (Alberta) |
Aménagement de terrains

30 septembre
2024

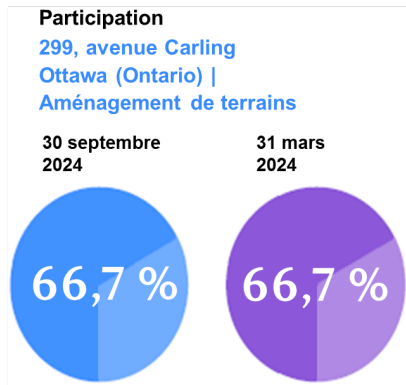
31 mars
2024



Voici une liste des partenariats de la Société :

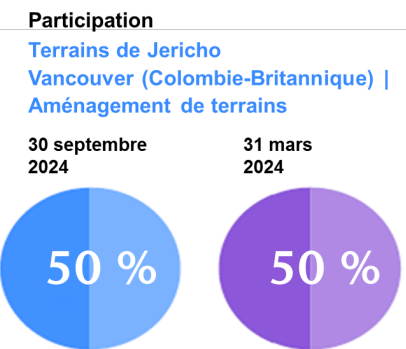
En mai 2013, la Société a conclu une entente d'aménagement de terrain à l'égard d'une section du projet Currie de la SIC à Calgary qui est contrôlée conjointement avec un partenaire tiers, Embassy Bosa Inc. (Bosa). La Société a déterminé que l'entente est une entreprise commune en fonction des conditions et de la structure de l'accord contractuel, qui exigent l'approbation unanime de la Société et du partenaire tiers pour ce qui est de toutes les décisions concernant les autres activités liées à ce bien.

En septembre 2024, la Société a acquis une participation de 50 % auprès de Bosa dans l'entreprise commune Bosa de la SIC, ce qui a mené à la dissolution de l'entreprise commune.



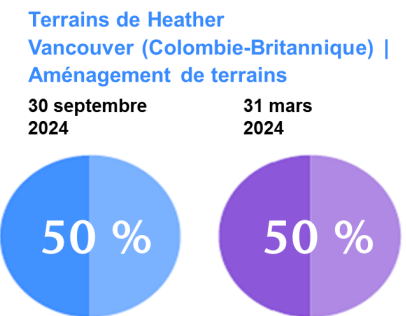
En février 2017, la Société a conclu, au sujet d'un bien situé à Ottawa, une entente d'aménagement de terrain avec un partenaire tiers, à savoir la société Algonquins of Ontario Opportunities. L'entente d'aménagement de terrain est contrôlée conjointement par la Société et le partenaire tiers. La Société a déterminé que l'entente est une entreprise commune en fonction des conditions et de la structure de l'accord contractuel, qui exigent l'approbation unanime de la Société et des partenaires tiers pour ce qui est de toutes les décisions concernant les autres activités pertinentes à ce bien. L'achat des terrains d'Ottawa a été financé par un billet à ordre ne portant pas intérêt émis par la Société. Cette dernière est responsable du remboursement total

du billet à ordre selon la première des dates suivantes : à leur date d'échéance ou six mois après la fin de l'exercice de la Société lorsque devient disponible le bénéfice net provenant du bien immobilier. Ce billet à ordre sera financé en partie par la quote-part du partenaire tiers des effets à payer, qui est reflétée comme créance à long terme (voir la note 7).



En septembre 2014, la Société a conclu des ententes distinctes pour l'aménagement de terrains (Terrains de Jericho et Terrains de Heather – collectivement, les « terrains de Vancouver ») de biens immobiliers situés à Vancouver, avec les mêmes partenaires tiers (la bande de Musqueam, la Nation Squamish et la Nation Tsleil-Waututh).

L'entente d'aménagement de terrain est contrôlée conjointement par la Société et les partenaires tiers. La Société a déterminé que chacune de ces ententes est une entreprise commune en fonction des conditions et de la structure des accords contractuels qui exigent l'approbation unanime de la Société et des partenaires tiers pour ce qui est de toutes les activités pertinentes à ces biens.



L'achat des terrains de Vancouver a été financé par des billets ne portant pas intérêt émis par la Société. Cette dernière est responsable du remboursement total des billets selon la première des dates suivantes : à leur date d'échéance ou six mois après la fin de l'exercice de la Société lorsque devient disponible le bénéfice net provenant du bien immeuble correspondant. Ces billets seront financés en partie par la

quote-part des partenaires tiers des effets à payer, qui est reflétée comme créance à long terme (voir la note 7). Dans le cadre de l'accord de partenariats relatifs aux terrains de Vancouver, les montants des créances à long terme des partenaires tiers seront remboursés à la première des deux dates suivantes : à la vente des biens immobiliers liés à chaque créance à long terme ou aux dates d'échéance prévues dans les accords de partenariat, qui sont similaires aux conditions des effets à payer.

Les montants suivants, inclus dans les présents états financiers consolidés, représentent la quote-part de la Société des actifs et passifs de ses participations dans les partenariats au 30 septembre 2024 ainsi que les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024 :



Au	Jericho		rue Heather		Bosa		299, avenue Carling		Total	
	30 septembre 2024	31 mars 2024	30 septembre 2024	31 mars 2024	30 septembre 2024	31 mars 2024	30 septembre 2024	31 mars 2024	30 septembre 2024	31 mars 2024
Actifs	93 544 \$	92 353 \$	28 048 \$	25 811 \$	- \$	18 687 \$	8 166 \$	7 978 \$	129 758 \$	144 829 \$
Passifs*	113 485	114 429	29 836	29 198	-	-	2 113	2 089	145 434	145 716

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre										
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits	415	290	272	277	-	-	61	23	748	590
Charges	262	560	(90)	432	-	-	18	9	190	1 001
Bénéfice net (perte)	153	(270)	362	(155)	-	-	43	14	558	(411)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	395	188	115	1	645	(12)	1	(62)	1 156	115

Pour la période de six mois terminée le 30 septembre										
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits	768	560	557	616	-	-	96	41	1 421	1 217
Charges	574	946	517	1 046	-	-	36	35	1 127	2 027
Bénéfice net (perte)	194	(386)	40	(430)	-	-	60	6	294	(810)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	425	(179)	(1 071)	(992)	116	(484)	(103)	(171)	(633)	(1 826)

* Le passif comprend l'engagement de la Société pour les effets à payer utilisés pour financer l'acquisition des stocks, déduction faite des créances à long terme sur les partenaires pour leur quote-part des effets à payer financés au moyen des flux de trésorerie futurs des projets (note 7).

La Société fournit actuellement un financement à tous les partenariats en tant que chef de projet.

Pour les Terrains de Jericho et les Terrains de Heather, le remboursement de la part des partenaires dans les coûts du projet engagés avant le 31 mars 2020 se fait à la première des dates suivantes : la vente de chacun des biens auxquels les coûts du projet se rapportent ou les dates d'expiration des accords de partenariat. Pour les coûts du projet engagés après le 31 mars 2020, le remboursement de la part du partenaire se fera mensuellement.

En ce qui a trait au 299, avenue Carling, le remboursement de la quote-part du partenaire des coûts de projet provient des flux de trésorerie du partenariat en question.

La quote-part de la Société en ce qui a trait aux engagements à l'égard des biens immobiliers concernant la viabilisation des terrains et les autres frais d'aménagement pour les partenariats s'élève à 1,2 million de dollars au 30 septembre 2024 (1,5 million de dollars au 31 mars 2024) et est incluse dans les engagements à l'égard des biens immobiliers dans la note 13.

23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité fait référence au risque que la Société ne puisse pas s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Le tableau suivant présente un résumé du profil des échéances des passifs financiers de la Société selon les paiements contractuels non actualisés :

AU 30 SEPTEMBRE 2024	Au cours des 12 mois à venir	Par la suite	Total
Facilités de crédit (note 11)	59 000 \$	- \$	59 000 \$
Effets à payer (note 12)	22 946	289 662	312 608
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (note 13)	46 954	538	47 492
	128 900 \$	290 200 \$	419 100 \$

AU 31 MARS 2024	Échéance le 31 mars 2025	Par la suite	Total
Facilités de crédit (note 11)	56 600 \$	- \$	56 600 \$
Effets à payer (note 12)	19 306	293 302	312 608
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (note 13)	35 305	866	36 171
	111 211 \$	294 168 \$	405 379 \$

La Société gère son risque de liquidité en prévoyant et en gérant ses flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et en anticipant les dépenses en immobilisations et les activités de financement. La Société gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes de trésorerie suffisants pour s'acquitter de ses obligations courantes et en investissant son excédent de trésorerie dans des placements bancaires à faible risque.

La Société détient des effets à payer à son actionnaire. En vertu des accords connexes, ces effets ne sont exigibles que lorsque les biens immobiliers pour lesquels ils ont été émis génèrent des flux de trésorerie positifs, sauf dans un nombre limité de cas où les modalités de l'effet précisent quand l'émetteur peut en exiger le paiement sans égard aux flux de trésorerie du bien (note 12).

Le ministre des Finances a accordé à la Société des pouvoirs d'emprunt de 200 millions de dollars (200 millions de dollars au 31 mars 2024). L'autorisation d'emprunter de 100 millions de dollars de la SIC expire le 31 mars 2025. L'autorisation d'emprunter de 100 millions de dollars de PDP expire le 31 mars 2025. Les pouvoirs d'emprunt de la Société sont examinés annuellement dans le cadre du processus de planification d'entreprise. La Société dispose de 200 millions de dollars en facilités de crédit, dont 114,2 millions de dollars étaient inutilisés le 30 septembre 2024 (116,8 millions de dollars au 31 mars 2024). La facilité de crédit de la SIC n'est pas assortie d'une date d'échéance, tandis que la facilité de crédit de PDP vient à échéance le 31 mars 2032.

Les dettes fournisseurs sont principalement exigibles dans les 90 jours. Les modalités de remboursement des facilités de crédit et des effets à payer sont présentées respectivement dans les notes 11 et 12.



B) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison de changements dans les prix courants, et il englobe le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque de change représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est peu exposée au risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les futurs flux de trésorerie provenant d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses facilités de crédit, ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui reposent sur des taux d'intérêt variables. Les facilités de crédit servent à financer l'aménagement des terrains et à garantir les lettres de crédit de la Société. Une variation des taux d'intérêt n'aura pas d'incidence importante sur le résultat net ou sur le résultat global de la période considérée. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une exposition limitée au risque de taux d'intérêt en raison de leur courte durée. La répercussion d'une variation du taux d'intérêt de +/- 1 % ne serait pas importante pour l'état consolidé du résultat global.

Les actifs financiers et les passifs financiers qui portent intérêt à des taux fixes sont touchés par le risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Étant donné que la Société les évalue au coût amorti, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'influera pas sur le résultat net en ce qui a trait à ces instruments à taux fixe.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit de la Société découle de la possibilité que des locataires éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de rembourser les sommes dues en vertu de leurs engagements. En ce qui concerne les créances à long terme sur les partenariats, les versements sont effectués à même les flux de trésorerie des partenariats. La juste valeur des actifs de projet des partenaires est beaucoup plus élevée que le montant des créances à long terme dues à la Société au 30 septembre 2024.

La Société tente de réduire le risque de perte de crédit en limitant son exposition à un seul et même locataire ou secteur d'activité, et en effectuant des évaluations de crédit pour tous ses nouveaux contrats de location ou opérations de crédit. Elle atténue également ce risque en signant des contrats de location à long terme à échéances variables et en obtenant des dépôts de garantie des locataires.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ses créances clients et autres actifs, de ses créances à long terme, de ses placements à court terme ainsi que de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Les créances de 38,9 millions de dollars (42,5 millions de dollars au 31 mars 2024) de la Société comprennent principalement des soldes exigibles. La Société effectue chaque mois un examen de ses créances d'exploitation et établit une provision appropriée au moyen du modèle des pertes sur prêt attendues.

Les créances à long terme de la Société s'élevant à 65,3 millions de dollars (64,9 millions de dollars au 31 mars 2024) englobent 64,3 millions de dollars (63,9 millions de dollars au 31 mars 2024) de créances sur les partenaires et 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars au 31 mars 2024) de

créances à long terme provenant d'une vente de bien immobilier pendant un exercice précédent. Chaque trimestre, la Société examine les créances sur les partenaires et les autres créances à long terme pour déterminer si des provisions sont nécessaires.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de la Société comprennent des dépôts s'élevant à 211,6 millions de dollars (223,2 millions de dollars au 31 mars 2024) et sont détenus par d'importantes institutions financières, qui sont notées AA par une agence de notation reconnue. La Société ne s'attend pas à ce que les contreparties liées ne respectent pas leurs obligations.

24. GESTION DU CAPITAL

En ce qui concerne la gestion du capital, la Société a pour objectif de maintenir un niveau de financement adéquat pour soutenir ses activités.

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Capitaux propres	628 183 \$	626 646 \$
Facilités de crédit	59 000	56 600
Effets à payer	306 172	304 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211 644	223 225
Placements	4 500	4 500
Total	1 209 499 \$	1 215 653 \$

La Société détient des effets à payer à l'actionnaire. En vertu des accords connexes, ces effets ne sont exigibles que lorsque les biens immobiliers pour lesquels ils ont été émis génèrent des flux de trésorerie positifs, sauf dans le cas d'un billet de 19,0 millions de dollars qui vient à échéance en 2050.

Le ministre des Finances doit approuver le montant, le taux d'intérêt et la durée de tous les emprunts à court et à long terme. En outre, les emprunts doivent être inclus dans le plan d'entreprise de la Société, qui doit être approuvé par le Conseil du Trésor.

Pour atteindre son objectif, la Société investit l'excédent des capitaux par rapport à ses besoins opérationnels immédiats dans des instruments financiers hautement liquides, comme des dépôts bancaires, des dépôts à terme et des fonds du marché monétaire, dont les échéances initiales sont d'au plus une année. Tous ces instruments sont détenus par d'importantes institutions financières, qui sont cotées AA par une agence de notation reconnue.

La stratégie de la Société consiste à répondre à ses besoins en liquidités en utilisant les fonds en caisse, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des activités de financement, ainsi que les produits provenant de la vente de biens. Les principales sources de capital de la Société sont les produits locatifs, les recouvrements auprès de locataires, les ventes de terrains immobiliers, les produits liés aux attractions touristiques et à l'accueil, les intérêts et produits divers, les soldes de trésorerie disponible, les sommes puisées à même des facilités de crédit et le refinancement de dettes venant à échéance. Ces sources sont utilisées pour payer les charges d'exploitation, les dividendes, le service de la dette, ainsi que les coûts de location et de capital récurrents dans ses charges opérationnelles de location, ses secteurs des attractions touristiques et de l'accueil, et ses activités d'aménagement immobilier. La Société prévoit combler ses besoins à court terme en liquidités en se servant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dont elle dispose, de même que ceux provenant des activités de financement.



Les principaux besoins en liquidités pour les périodes ultérieures aux 12 prochains mois concernent les échéances prévues de dettes, les dépenses en immobilisations récurrentes et non récurrentes, les coûts d'aménagement et les acquisitions possibles de biens immobiliers. La stratégie de la Société consiste à combler ces besoins à l'aide d'une ou de plusieurs des sources suivantes :

- flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles;
- produit de ventes de biens immobiliers;
- facilités de crédit et possibilités de refinancement.

25. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société dispose de deux régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de tous les employés à temps plein et de certains employés à temps partiel de la SIC. Conformément aux dispositions des régimes, les employés peuvent y adhérer à la date d'embauche, après un an de service ou après un certain nombre d'heures travaillées au cours d'années consécutives. Le coût des services rendus au cours de la période au titre de ces régimes s'est élevé à 1,3 million de dollars pour la période terminée le 30 septembre 2024 (1,0 million de dollars au 30 septembre 2023).